



Le portrait du Journal du Palais

Graine de résilient

Du Dahomey (actuel Bénin) qu'il quitte à 10 ans aux terres moutardières de Bourgogne, Vincent Yédé aura eu besoin d'un demi-siècle pour se reconstruire des racines. C'est ce parcours marqué par la résilience qu'il raconte dans son premier livre, *L'amour tarde*, hommage à sa compagne et à la moutarde dont il est aujourd'hui l'un des ambassadeurs. *Page 24*

Rénovation énergétique, l'Yonne se mobilise

La lutte contre les « passoires thermiques » s'intensifie. Dans ce contexte, l'association Bail Renov' se déploie sur le terrain pour informer et conseiller les propriétaires-bailleurs confrontés à des obligations croissantes. *Page 4*

Écollant pose ses valises à Joigny

Une usine de recyclage textile reposant sur un procédé innovant s'implantera prochainement à Joigny. Porté par Laurent Trognon, elle représente un investissement de près de 5 M€.

8 pages d'annonces légales
Lire les pages 15 à 20

Dijon Céréales cherche une sortie à sa crise



Le directeur général remplacé, un président qui passe la main, des finances endommagées dans un

contexte de baisse de rendement : la puissante coopérative agricole du département, aux 3.300 adhérents et

506 M€ de chiffre d'affaires, est bousculée. État des lieux et perspectives avec Christophe Richardot, directeur

général sur le départ et son successeur, Simon Bilbot.

Page 3-4

Un succès local du champ au tableau de bord

Dans le cadre de l'Explore Auto Tour 2025, qui vise à promouvoir les métiers et les innovations de la filière automobile, les entreprises Eurochanvre (70) et APM (21) ont donné à voir, le temps d'une visite, tout le potentiel d'une rencontre réussie entre l'agriculture et l'industrie. Où comment d'une nécessité

agronomique, la paille de chanvre est devenue une matière première industrielle de haute technologie et un atout local de différenciation répondant aux enjeux de transition écologique des mobilités de demain.

Page 5-6

Les avocats dijonnais ont tenu leur rentrée solennelle. *Page 13*

Constructeur de
bâtiments
tertiaires et
industriels



**GROUPE
GUÏTON**
Concepteur
Constructeur

engagé

www.groupe-guiton.fr

R 28302 - 4996 - 2€



CADEAUX ENTREPRISES
OFFREZ L'EXCELLENCE



FG.
FABRICE
GILLOTTE

DEMANDEZ VOTRE
DEVIS PERSONNALISÉ EN LIGNE

www.fabricegillotte.com

L'emploi dans l'Yonne



L'emploi belfortain



L'emploi salarié jurassien



baromètre

Yonne : les entreprises de taille intermédiaire moteur de l'emploi

Selon l'Insee, entre 2017 et 2021, l'emploi total progresse dans l'Yonne, grâce au secteur marchand non agricole, pour atteindre 124.900 emplois fin 2021. Le commerce et l'industrie agroalimentaire sont bien implantés. Très présentes dans le tissu icaunais, les entreprises de taille intermédiaire ont porté la hausse de l'emploi (un emploi sur trois). Les secteurs impliqués dans cette croissance sont : la fabrication de meubles de bureau, l'agroalimentaire, le transport-entrepôt et la construction... Malgré un réseau d'infrastructures développé, les dynamiques se concentrent le long de l'autoroute A6 et dans le nord du Sénonais avec la proximité de la région parisienne.

L'emploi Belfortain fruit de multinationales étrangères

Fin 2021, les quinze plus grands établissements du Territoire de Belfort emploient à eux tous un cinquième des salariés du secteur privé marchand non agricole. Cette proportion, deux fois plus élevée que la moyenne régionale, témoigne de la forte concentration de l'économie belfortaine, explique l'Insee. Les multinationales étrangères contrôlent 21 % des emplois du département, contre 12 % pour la moyenne régionale. L'américain General Electric contrôle, à lui seul, 11 % des emplois. Parmi les autres grands établissements, on peut citer SMRC Automotive à Rougegoutte, qui appartient à l'indien Motherson, ou Voestalpine à Fontaine détenu par le groupe éponyme autrichien.

Rebond de l'emploi jurassien

Selon l'Insee, fin 2021, le Jura compte près de 100.000 emplois. L'emploi salarié privé progresse depuis dix ans, après un recul au début des années 2000. Avec 67.300 emplois, il a retrouvé son niveau de 2007. La grande majorité de ces salariés relève du secteur privé marchand non agricole. Très présentes, la chimie et les industries agroalimentaires sont en croissance. D'autres secteurs emblématiques du département, comme le travail du bois, la plasturgie ou la lunetterie, conservent leur importance. Par ailleurs, de 2017 à 2021, l'emploi agricole a progressé pour s'établir à un effectif de 4.000, avec un modèle donnant plus de place au salariat. Ainsi, dans le Jura, les pertes d'emploi non salarié sont plus que compensées par la hausse de l'emploi salarié. Ce dernier représente 35 % des emplois, soit 5 points de plus en quatre ans.

À Vermenton, l'imprimerie ADN poursuit son expansion malgré un marché en pleine mutation, notamment par la reprise de son principal concurrent Voluprint.



Nicolas Maisse : « Il faut se réinventer en permanence »

Créée en 2010 à Vermenton, l'entreprise ADN imprimeur poursuit son développement, notamment en reprenant l'activité de son concurrent Voluprint, et cela dans un contexte économique difficile pour le secteur : concurrence des imprimeries en ligne, augmentation des coûts des matières premières (+85 % pour la papier d'édition entre 2022 et 2024). Et si l'entreprise a su se faire un nom dans le secteur, c'est avant tout, pour son fondateur Nicolas Maisse grâce à « l'alliance de la créativité et de la technique » : « Nous sommes capables d'accompagner les clients du concept jusqu'au produit fini en misant sur deux compétences complémentaires : la création graphique et l'impression ». Cette double expertise permet à l'entreprise de proposer un service complet, du logo à la plaquette commerciale, du petit au grand format et ce, au sein d'un parc technique moderne : « Nos presses numériques nous permettent de livrer des commandes en quelques heures,

et l'offset reste indispensable pour les gros volumes », explique le Pdg. Les machines sont renouvelées tous les 5 à 10 ans en fonction des dernières avancées technologiques de manière à rester à la pointe. « Aujourd'hui nos presses peuvent réaliser plus d'un million d'impression par an », ajoute le gérant. À l'heure des offres tout en ligne, l'entreprise a aussi misé sur une présence physique. Un bureau commercial et une graphiste à Dijon permettent de suivre la clientèle locale et rester réactif, tandis que la production reste centralisée à Vermenton : Aujourd'hui, ADN Imprimeur compte dix salariés et mise sur la diversification de ses compétences : « Chaque projet est unique, et notre force, c'est de pouvoir nous adapter aux besoins de chacun. C'est ce qui fait que nous sommes solides et durables ».

FOTEMENT CONCURRENTIEL

ADN imprimerie est également confrontée au changement des habitudes de consommation, avec un CA de 911K€ en 2024, en baisse de 15,61% sur un an. « Beaucoup d'entreprises impriment

ment moins, ou plus du tout. Il faut se réinventer en permanence et proposer de nouveaux services et de nouvelles idées. Aujourd'hui, un imprimeur qui ne fait que de l'impression classique ne peut plus tenir. Il faut être capable de proposer du conseil, de la création graphique, du grand format... Il faut être complet », souligne le dirigeant.

C'est dans ce contexte tendu qu'intervient la cessation d'activité de Voluprint. L'entreprise, fragilisée par la baisse des volumes et le départ en retraite de son fondateur, a cessé d'imprimer : « On y a vu une opportunité... et la volonté d'éviter que leurs clients se retrouvent sans prestataire, en proposant une continuité de service. » Si ADN imprimerie n'a pas repris les machines ni les locaux, elle a, en revanche, récupéré les fichiers clientèle, un modèle de reprise léger et courant dans le secteur : « Cela nous permet d'élargir notre base sans nous mettre en danger financièrement. Et surtout, c'est rassurant pour les clients. Ils conservent leurs visuels, leurs habitudes, et on peut relancer les productions rapidement. »

Enzo Beaudet

Ils bougent.

NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE GRAND CHALON. Samedi 22 novembre, le conseil communautaire du Grand Chalons a procédé à l'élection de son nouveau président.

Dominique Juillot a été élu à la tête de la communauté d'agglomération, succédant à Sébastien Martin.

Ancien député de Saône-et-Loire de 2002 à 2007, maire de Mercurey depuis 1995 et président du Grand Chalons de 2004 à 2008, Dominique Juillot, entrepreneur, est également reconnu pour son engagement dans le sport local en tant que fondateur de l'Élan basket de Chalons. Fort d'un parcours marqué par un solide ancrage territorial et un engagement au service du développement local, il incarne la continuité et la stabilité dans la gouvernance de l'agglomération. Dominique Juillot poursuivra la même dynamique impulsée ces dernières années, en accompagnant la réalisation des projets en cours pour consolider l'attractivité économique, la transition écologique et l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Grand Chalons. Son mandat s'inscrit dans la continuité du travail collectif et des ambitions partagées par les élus et acteurs du territoire.



décideurs

EN 2025
France Bleu Bourgogne
CHANGE DE NOM

ici
Bourgogne

UN NOUVEAU NOM

Pour encore plus de proximité. Pour vous accompagner chaque jour. Pour parler de ce qui vous concerne et du lien fort que vous avez avec votre région.

À LA UNE

Dijon Céréales cherche une sortie à sa crise

Côte-d'Or. Le directeur général remplacé, un président qui passe la main, des finances endommagées dans un contexte de baisse de rendement : la puissante coopérative agricole du département est bousculée. État des lieux et perspectives avec Christophe Richardot, directeur général sur le départ et son successeur, Simon Bilbot.

 C'est une mauvaise nouvelle de plus pour les agriculteurs déjà éprouvés par les incertitudes sur le devenir de la PAC, les modalités d'application du Mercosur (marché commun avec les pays d'Amérique du Sud qui va déstabiliser certaines filières) et la baisse de leurs revenus : Dijon Céréales, la puissante coopérative agricole aux 3.300 adhérents et 506 M€ de CA, va mal. Preuve de l'urgence de la situation, c'est l'entité elle-même qui a pris les devants en annonçant, dès le vendredi 21 novembre, par le biais d'un post sur ses réseaux, les bouleversements à venir : le débarquement de Christophe Richardot, directeur général depuis huit ans, remplacé le 1^{er} janvier par Simon Bilbot, son numéro 2, actuellement directeur du pôle distribution du groupe ; une présidence renouvelée, Didier Lenoir ne se représentant pas - le candidat le plus probable à la succession étant Benoît Collardot, l'actuel vice-président, chargé dès aujourd'hui par le conseil d'administration de porter un avenir placé sous le signe d'une « synergie renforcée avec la coopérative Bourgogne du Sud » (elle constitue, avec Dijon Céréales et Terre comtoise, l'union des coopératives agricoles Alliance BFC).

ÉTAT DES LIEUX

506 M€ de CA (vs 530 l'année dernière) ; 717.000 tonnes de collecte (vs une moyenne autour de 850.000 tonnes) ; une perte aux alentours de 18 M€ dans un contexte tendu pour les céréaliers (une tonne de blé est vendue aujourd'hui 150 € quand elle était à 350/400 €/tonne au début de la guerre en Ukraine mais elle coûte 220 €/tonne à produire). Ces chiffres, annoncés aux adhérents lors des AG de section, dressent un constat alarmant pour le puissant groupe agricole de Côte-d'Or. À cela s'ajoute la perte du marché export (200.000 tonnes) vers l'Afrique et la Chine via la méditerranée, venue plomber des comptes déjà affaiblis. « Du fait d'une part des mau-

vais relations de la France avec l'Algérie et d'autre part, de la Chine qui ne consomme plus de blé occidental, on a dû réorienter nos produits sur des marchés intérieurs, mais on a payé nos charges de structure pour nos infrastructures portuaires sur la Méditerranée et en parallèle on a remis des camions sur la route, explique Christophe Richardot. Donc plus de charges, des flux différents, des rentrées d'argent différentes ». Et une logistique a remettre en place, avec les coûts afférents. La météo 2024 pluvieuse a achevé une saison qui s'annonçait mal : « On a fait 20.000 heures supplémentaires de plus l'an dernier sur la saison. On a ouvert les silos tous les week-ends et pour ne rien arranger, nos clients ont travaillé leur cash. Ils ont exécuté leurs achats de céréales très tard, les meuniers ont géré leur cash en exécutant le plus tard possible et nos fournisseurs ont livré très tard ». Dans le même temps, assure le directeur général, l'accompagnement des agriculteurs en difficulté a été accentué : « On gère habituellement le besoin en fonds de roulement d'environ 30 % des exploitations et on a dû faire face à une augmentation, parallèlement à des banques qui se sont un peu retirées du financement des exploitations parce que le monde agricole devient relativement complexe : notre créance culture a donc augmenté. Je pense qu'on a coché toutes les cases d'une campagne très compliquée et sur la partie agricole, on sort un résultat net de - 8,5 M€ », conclut Christophe Richardot.

SÉCALIA ET AUXIANE, CAILLOUX DANS LA BOTTE

Le reste de la perte s'explique en partie par le délai de mise en service du méthaniseur Sécalia de Cérilly, livré avec un an de retard, et même si Shell biogaz a renfloué par recapitalisation de l'outil, il a bien fallu faire entrer l'absence de résultats dans les bilans. « Il y avait un trou relativement important sur la première année d'exploitation de Sécalia de l'ordre de 16 M€, sans aucune production de gaz mais avec des remboursements ►►►



L'activité des filiales du groupe Dijon Céréales. Source : Rapport d'activités 2024 du groupe Dijon Céréales.

►►► à réaliser, des charges de personnel puis de CapEx (dépenses d'investissement ou dépenses en capital, Ndlr) qu'on avait un peu réajustées, précise Christophe Richardot. Donc Shell s'est complètement assumé et ça ne nous a rien coûté. En revanche il a fallu dans les documents comptables reconnaître la perte à hauteur de 35 % de ces éléments, ce qui rajoute 5,7 M€ d'exceptionnels ».

Enfin, et parce qu'il anticipait un rapprochement avec d'autres coopératives comme on pourra le lire ensuite, le groupe Dijon Céréales a souhaité purger un litige vieux de sept ans avec Axérial, qui possède Axiane (dont Dijon Céréales est actionnaire), la société propriétaire de Dijon Céréales meunerie qui valorise les blés produits en Côte-d'Or par ses adhérents. « On avait une problématique avec la coopérative Axérial dans une société commune de meunerie où on avait un très gros litige. On leur a revendu nos parts, 8 M€, mais elles étaient toujours valorisées chez nous à 12 M€. Donc on a dû provisionner 4 M€. C'est du papier, on a rentré du cash. Il n'y a pas d'impact sur la coopérative », assure Christophe Richardot. Il n'empêche qu'entre l'opérationnel agricole et l'exceptionnel, on arrive à cette perte d'environ 18 M€ dans les bilans comptables pour un chiffre d'affaires en retrait de 5 %.

STRATÉGIES DIVERGENTES

Cela fait un an que le conseil d'administration, conscient des difficultés, a souhaité réévaluer la stratégie du groupe Dijon Céréales et se rapprocher d'une entité jumelle. Plusieurs dossiers ont été étudiés en vue d'un rapprochement : Oxyane (Lyon), Vivescia (Reims) et Bourgogne du Sud, la coopérative membre de l'Alliance BFC dont le siège est à Verdun-sur-le-Doubs (71). « Nous nous étions dit au préalable avec Didier [Lenoir] que si c'était Oxyane ou Vivescia, nous pouvions emmener le dossier tous les deux, relate Christophe Richardot. En revanche, si c'était Bourgogne du Sud, on ne se voyait pas reprendre les discussions avec eux. On a fait sept ans dans l'Alliance, notre objectif non rempli était de fédérer les trois coopératives et on s'est dit, on va reprendre les

mêmes discussions, on va retrouver les vieux démons parce qu'au final ça devenait même tendu donc on leur a dit : mettez une autre équipe elle sera bien meilleure que nous. Si c'est nous, on va reconnaître un échec. »

Désaveu ou non ? Pour finir, la piste Bourgogne du Sud a été validée, actant du même coup les départs de Christophe Richardot et de Didier Lenoir des postes de DG et de président. « Valider le choix de Bourgogne du Sud, donc le choix du local, c'est quelque chose de courageux, et c'est réfléchi à l'unanimité du conseil, reconnaît Christophe Richardot, beau joueur (ou rompu à la communication de crise). Connaissant ma position ils ont fléchi Simon Bilbot en tant que futur DG. Il n'y a aucune tension car Simon m'a accompagné dans tous les dossiers. » Un choix que valide Pierre Guez, le prédécesseur de Christophe Richardot (qui n'apparaît pas exactement regretter de la déconfiture de l'équipe encore en place pour quelques semaines) mais assure : « Benoît Collardot et Simon Bilbot ont toute ma confiance ». Un agriculteur du nord Côte-d'Or appuie : « Ce sont des gars bien et contrairement à l'ancien directeur, ils connaissent le milieu du grain et n'auront pas à l'apprendre sur le tas ». Ambiance...

BOURGOGNE DU SUD

Celui qui sera, jusqu'au 1^{er} janvier, directeur du pôle distribution du groupe justifie le choix du conseil d'administration par une volonté de recentrage, tant géographique qu'opérationnel, pour relancer Dijon Céréales : « On reste dans une forme de continuité de structuration de la région, explique prudemment Simon Bilbot. Il y a déjà des travaux et des relations initiées. Ouvrir une nouvelle page avec une autre région aurait été un petit peu plus disruptif. Et cela mettait aussi en cause, peut-être, les unions régionales et les organisations d'union régionale existantes ». Reste qu'il est bien difficile de cerner exactement en quoi consiste ce désir de « synergie renforcée avec Bourgogne du Sud » vantée auprès des adhérents. Simon Bilbot évoque la poursuite du travail avec la centrale d'achat Area dont Dijon Céréales et Bourgogne du Sud sont adhérentes ; ou avec



Un front uni pour faire face aux turbulences que traverse le groupe... Didier Lenoir (3^e à partir de la gauche), président, ne se représentera pas ; Benoît Collardot (2^e à partir de la gauche), actuel vice-président, est chargé de mener un rapprochement avec Bourgogne du Sud en duo avec Simon Bilbot (à gauche), qui prendra officiellement ses fonctions de directeur général le 1^{er} janvier en remplacement de Christophe Girardot (à droite), directeur général. Crédit : Dijon Céréales.

Cerevia, l'entité de commercialisation de céréales composée des trois coopératives d'Alliance BFC et d'Oxyane, précédemment citée. Il énumère des « pistes d'optimisation. On pense notamment à la logistique, à la gestion du pôle céréales où il y a de l'optimisation et de l'efficacité économique à travailler ensemble, ainsi que les enjeux autour des approvisionnements ou de l'alimentation animale. » Une efficacité synonyme de licenciements ? « Ça ne veut pas forcément dire aujourd'hui des suppressions d'emploi, mais ça veut peut-être dire quand même de façon sous-jacente une forme de

réorganisation de notre entreprise. On a de la digitalisation, on a mis en place aujourd'hui une équipe de

d'avenir (comme les agro-énergies, Ndlr), assure Simon Bilbot. Mais ces voies vont être portées autour de notre organisation Alliance BFC avec cet axe Bourgogne du Sud. Mais bien sûr qu'on va continuer à travailler l'innovation, on va continuer à porter tous les enjeux qui vont permettre à notre agriculture de devenir beaucoup plus résiliente par rapport à ce qu'on attend autour des enjeux économiques, sociétaux ou environnementaux ». Il faudra attendre

début 2026 et l'arrivée officielle du nouveau président pour avoir des réponses que l'on espère plus précises.

Emmanuelle de Jesus

Christophe Richardot assume son action

Il aura été directeur général de 2017 à fin 2025

♦ **Le Journal du palais.** Au vu de ce qui vient de se passer et de la situation actuelle de Dijon Céréales, comment jugez-vous votre action à la direction générale du groupe ?

♦ **Christophe Richardot.** Je me suis posé souvent la question de ce que je n'aurais pas fait et je crois qu'il n'y a rien que je n'aurais pas fait. J'étais content de travailler pour l'Alliance BFC et d'essayer de structurer, de fédérer la région parce que j'étais venu pour ça ; et je n'ai pas réussi, mais franchement je ne regrette pas d'avoir essayé, parce qu'on a

appris plein de choses, on a créé des écosystèmes positifs, on a fait connaître l'agriculture aux citoyens, à la métropole dijonnaise... On a quand même vraiment fait évoluer les choses. On a répondu à des enjeux de diversification : la méthanisation aujourd'hui alimente 80.000 personnes à Dijon, elle nourrit 150 exploitations, les agriculteurs ont accès à des engrais pas chers (le digestat, Ndlr), on a réussi à décarboner nos productions, changer les rotations. L'agri PV, j'ai découvert ça en 2021, je ne regrette pas d'avoir essayé, parce qu'on a

national, on l'a développé, on a trois sites d'expérimentation en Côte-d'Or. Avoir travaillé la data dès 2020 nous permet de développer l'IA. J'ai parlé des abricots en 2021 aux agriculteurs, ils ont souri parce que c'était une année pluvieuse comme l'année dernière. En 2022, il a fait sec et chaud et on a compris qu'on pouvait faire évoluer des cultures. Aujourd'hui, l'ONF parle d'oliviers en forêt de Côte-d'Or, on a des pistachiers dans le sud de la France ! Je ne mets pas grand-chose en cause de ce qu'on a fait dans le cadre de l'Alliance. La reprise de

Mistral, c'est un vrai succès aujourd'hui. J'ai été un développeur, Simon [Bilbot] sera plus sur des schémas de consolidation parce qu'aujourd'hui c'est le cœur du réacteur qui tousse et il faut consolider. Je crois que je referai tout, cependant j'aurais bien voulu savoir l'impact de la guerre en Ukraine. Si j'avais pu le prévoir un peu plus tôt, il y a peut-être des choses qu'on aurait agencées, réorientées de façon différente mais finalement tout ce qu'on a fait avait du sens.

Propos recueillis par E. de J.



Didier Lenoir (au centre), président de Dijon Céréales et d'Alliance BFC lors de la visite de la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet sur le site de Sécalia. À droite : Paul Mourier, préfet de la Côte-d'Or. Crédit : JDP

ENTREPRISES

Du champ au tableau de bord : success story d'une filière locale

Région BFC. Dans le cadre de l'Explore Auto Tour 2025, qui vise à promouvoir les métiers et les innovations de la filière automobile, les entreprises Eurochanvre (70) et APM (21) ont donné à voir, le temps d'une visite, tout le potentiel d'une rencontre réussie entre l'agriculture et l'industrie. Où comment d'une nécessité agronomique, la paille de chanvre est devenue une matière première industrielle de haute technologie et un atout local de différenciation répondant aux enjeux de transition écologique des mobilités de demain.



En ce début de matinée du mercredi 19 novembre, malgré les quelques petits degrés au-dessus de zéro affichés par le thermomètre, les équipes de l'Explore Auto Tour 2025 (voir encadré page 6) attendaient, sourires aux lèvres, son public, composé notamment d'acteurs de l'emploi et de la formation, d'étudiants, d'apprentis et d'enseignants... Objectif : faire découvrir une filière automobile en pleine mutation, innovante et pourvoyeuse d'emplois. Le rendez-vous était donné à la Société Nouvelle Eurochanvre (13 salariés, 2 M€), située à Arc-lès-Gray, en Haute-Saône. Cette filiale à 100 % de la coopérative agricole Interval (4.300 adhérents sur la Haute-Saône, le Doubs, le Jura et le Territoire de Belfort, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire, 450 salariés, 230 M€ de CA), est l'une des figures de proue de la production de chanvre en France. Une fibre végétale qui, au début des années 2000 s'est fait une place inattendue dans l'industrie automobile. « Tout est parti en 1992 de la nouvelle politique agricole commune qui imposait aux agriculteurs de laisser 4 % de leurs surfaces en jachère. La mission première d'une coopérative étant de défendre le revenu de ses adhérents, l'idée de cultiver et transformer le chanvre est apparue très pertinente : la plante une fois semée ne nécessite aucun entretien avant sa récolte, ni produits phytosanitaires. Elle se développe, avec très peu d'eau, en seulement 110 à 130 jours et permet de briser les cycles de maladies et de mauvaises herbes dans les rotations culturales. De plus, elle agit comme un puits de carbone, stockant autant de carbone par hectare qu'une forêt », égraine

50 %

C'est en moyenne, la part d'utilisation de la fibre de chanvre récoltée par Eurochanvre à destination de l'industrie automobile. Le reste de la production se répartit entre 30 à 35 % dédiés à la fabrication de géotextile et 10 à 15 % pour la filière textile.



Gilles Chanet, responsable d'usines chanvre et fourrages pour Interval fait visiter l'usine de transformation du chanvre Eurochanvre à Arc-lès-Gray. Crédit : JDP.

Gilles Chanet, responsable d'usines chanvre et fourrages, pour Interval. En 1993, 276 hectares ont été cultivés pour évaluer l'adaptation de la plante à la région. Une fois la paille récoltée, il a fallu la transformer. L'investissement initial, réalisé en 1996, s'est élevé à 1,8 M€ pour construire un premier bâtiment industriel. « Les débuts ont été modestes, axés sur la chènevotte (la partie bois de la tige) initialement considérée comme un sous-produit sans marché, précise Gilles Chanet. Ce n'est qu'en 1997 que les premiers débouchés comme litière et paillage sont apparus ». Aujourd'hui, l'usine d'Eurochanvre transforme 10.000 tonnes de paille de chanvre par an, par un procédé purement mécanique, sans ajout de produits chimiques, préservant ainsi le caractère 100 % naturel de la culture. Les marchés se sont multipliés. Un hectare de chanvre donne trois tonnes de chènevotte pour lesquelles un nouveau débouché a été trouvé dans la construction. Ses propriétés d'isolant et d'absorbeur de sons ont été exploitées

pour créer, en 2015, un bloc de béton de chanvre baptisé « Biosys », commercialisée par l'entreprise doubienne Vieille Matériaux (15 M€ d'investissement, ont été mobilisés pour ce projet, dont la construction d'une usine pour 6 M€). Le même hectare de chanvre permet de produire une tonne de chènevis (graine de chanvre), destinée à l'agroalimentaire animale et humaine et à la cosmétique, ainsi que deux tonnes de fibre. C'est cette dernière, historiquement utilisée dans les marchés du textile et de la papeterie, qui est impliquée dans

la production de bioplastique pour l'industrie automobile. En 2001, la société AFT Plasturgie est créée dans le but de produire des granulés chargés en fibres

société prend le nom d'APM en 2015, à la suite d'une joint-venture, à part égale, entre Intervalle et Forvia, qui s'accompagne d'un tout nouveau produit, le NAFILean, un granulé composé de thermoplastique (polypropylène) et de fibres de chanvre. « Ce partenariat a soulevé d'importants défis à relever pour Eurochanvre, explique Gilles Chanet. Pour garantir un approvisionnement constant et de qualité, nous avons dû repenser notre technique de récolte, en nous appropriant le processus de rouissage (une dégradation naturelle de la paille par les micro-organismes. Ndlr). ►►►

« Le chanvre offre des vertus environnementales remarquables. C'est une culture locale qui se développe sans OGM, sans irrigation et sans produits phytosanitaires. De plus, le chanvre possède une forte capacité d'absorption de carbone : un hectare de chanvre absorbe l'équivalent d'un hectare de forêt »

Gilles Chanet, responsable d'usines chanvre et fourrages, pour Interval.

naturelles, notamment pour remplacer la fibre de verre par des fibres végétales de chanvre dans les plastiques automobiles. Installée à Fontaine-les-Dijon, la

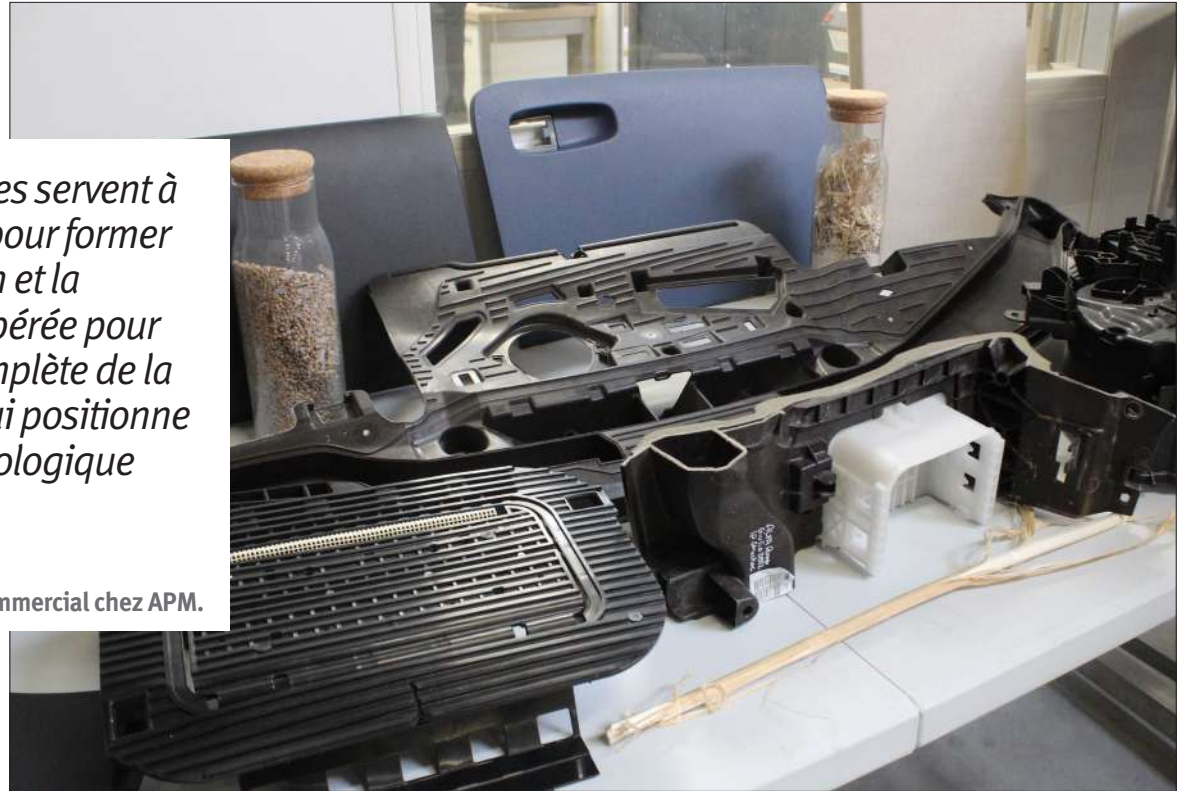
►►► En optant pour une récolte précoce et en laissant la paille sur le champ pendant environ six semaines après la coupe (ce qui permet aux micro-organismes de "manger" la pectine, rendant la séparation des fibres beaucoup plus facile lors de la transformation mécanique), nous avons pu assurer une conformité de 90 % pour nos lots destinés à l'automobile, contre seulement 5 % auparavant.

« Tout est bon dans le chanvre ! Les graines servent à l'alimentation, la chènevotte est utilisée pour former du béton-chanvre, la fibre pour l'isolation et la plasturgie et même la poussière est récupérée pour la méthanisation. C'est cette maîtrise complète de la chaîne de valeur, du champ à la pièce, qui positionne APM comme un leader de la transition écologique dans l'industrie automobile. »

Mélanie Gagneur, directrice du développement commercial chez APM.

en ajoutant que, l'intégration verticale de la chaîne d'approvisionnement en chanvre, garantie par la participation d'Interval et sa filiale Eurochanvre, est

un atout majeur pour APM, qui bénéficie ainsi d'un circuit intégré et sécurisé allant de la sélection de la graine jusqu'à la pièce automobile. Aujourd'hui, le NAFILean est utilisé sur 23 programmes de véhicules français et étrangers différents, soit 10 millions de véhicules en circulation, dont notamment le tableau de bord de la toute nouvelle Renault R5 électrique, mais aussi les modèles de chez Land Rover, Jeep ou Nissan... « 50 % de notre chiffre d'affaires est ainsi lié à l'export ». Si le NAFILean a positionné APM comme un pionnier du biosourçage, les nouveaux axes de développement de la société s'orientent résolument vers une circularité de la matière



Exemples de pièces automobiles réalisées avec du plastique contenant des fibres de chanvre. Crédit JDP.

première encore plus poussée. Depuis 2024, APM commercialise le NAFILean-R, un produit qui combine la fibre de chanvre avec du polypropylène 100 % recyclé qui provient directement de la filière de récupération, notamment du démontage des pare-chocs endommagés et des poubelles jaunes. L'utilisation de ces matériaux post-consommation permet une réduction jusqu'à 90 % des

émissions de CO2. « Notre plus grande force réside dans notre savoir-faire en formulation. Travailler avec du plastique recyclé est un défi constant, car la matière est variable par nature. Il faut garantir un produit final parfaitement stable qui réponde constamment aux spécifications extrêmement exigeantes de l'industrie automobile », argue Mélanie Gagneur. Ces innovations ouvrent

de nouvelles perspectives commerciales majeures pour APM, qui vient de capter un marché crucial avec Volkswagen, devenant ainsi son premier client allemand pour ce type de matériaux. Ce partenariat devrait entraîner une forte augmentation des volumes d'ici 2026.

Frédéric Chevalier

L'Explore Auto Tour 2025



■ Après une édition expérimentale en 2024, l'Explore Auto Tour revient en 2025 avec une ambition renouvelée : aller au-devant des Français, et en particulier des jeunes, pour leur faire découvrir une filière automobile en pleine mutation. Celle-ci vit aujourd'hui une révolution technologique et environnementale sans précédent. Électrification, numérisation, nouveaux usages de la mobilité : les compétences évoluent, les métiers se transforment et de nombreuses opportunités émergent. Porté par la marque fédératrice « avec l'industrie automobile », l'Explore Auto Tour 2025 avec près de 70 étapes à travers toute la France, ouvre les portes des entreprises, sites de production tels que Forvia, Stellantis, Renault, Valeo, Michelin..., des centres de formation et des territoires où s'inventent déjà les mobilités de demain. Chaque rencontre est conçue pour être immersive et concrète : démonstrations techniques, échanges avec des professionnels, témoignages de jeunes en formation, expériences interactives.

L'événement s'adresse à une large diversité de publics : des collégiens aux étudiants de l'enseignement supérieur, des demandeurs d'emploi aux personnes en reconversion, sans oublier les enseignants, formateurs et professionnels en charge de l'orientation qui jouent un rôle essentiel d'accompagnement. L'Explore Auto Tour 2025 ne se limite ainsi pas seulement à faire vivre une expérience. Les entreprises et partenaires de la formation mettront en avant des offres d'emploi, de stage et d'alternance, afin que chacun reparte avec une perspective réelle de parcours. Il vise également à renforcer les liens avec les écosystèmes industriels locaux (institutionnels, acteurs de l'emploi, industriels...).

Lancé le 18 novembre 2025 à Lyon Eurexpo au salon Solutrans, l'Explore Autour 2025 se clôturera le 11 décembre sur le légendaire circuit des 24 Heures du Mans. En Bourgogne Franche-Comté, il aura fait halte le 19 novembre sur les sites d'Eurochanvre et d'APM.

APM en chiffres

510 Kt

de céréales collectées par la coopérative Interval dans six départements de Bourgogne Franche-Comté.

- ◆ 30 salariés
- ◆ 10.000 tonnes de production annuelle.
- ◆ Une usine de 2.500 m²
- ◆ Marché : 95 % dans l'automobile, 5 % tissage (luminaire, occultant de véranda...), avec pour principal client Serge Ferrari.
- ◆ 16,3 M€ de chiffres d'affaires en 2024.
- ◆ Export : Europe, Japon, Turquie, Mexique, Argentine...



PRENEZ LE POUVOIR SUR VOS FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Produisez - Stockez - Pilotez = ÉCONOMISEZ



ECOPART

L'EXPERT LOCAL DU GROUPE silicéo

☎ 09 70 02 52 63

🌐 www.ecopart.fr



Région BFC. Habellis, filiale d'Action Logement, développe et modernise son parc de logements, notamment dans le cadre de la transition énergétique pour répondre aux besoins des territoires.

Logement social : Habellis dynamise son parc



Avec un parc de 18.625 logements répartis sur les quatre départements bourguignons, Habellis confirme sa position de premier acteur régional du logement social. La filiale d'Action Logement poursuit une stratégie soutenue d'extension et de transition écologique de son patrimoine. Le bailleur a pour ambitieux projet d'investir 633 M€ répartis sur la période 2023-2032 sur l'ensemble du territoire. Un programme qui comprend la construction de 3.339 logements, la réhabilitation de 4.679 logements (336 M€) et la démolition de 630 logements inadaptes (19 M€).

Pour la période 2024-2025, Habellis prévoit 192 M€ d'investissements : 727 nouveaux logements, 1.125 logements réhabilités, 310 logements démolis. Une opération rendue possible en grande partie par un prêt de 125 M€ de la Banque des Territoires, soit près des deux tiers du budget. Partenaire historique du bailleur, l'institution a officialisé son engagement lors d'une convention signée le 12 décembre 2023 à Dijon. Un appui déterminant alors que Habellis fait face à une conjoncture immobilière tendue, à une demande de logements en hausse et aux



Logements réhabilités par Habellis, avenue de la Marne, quartier des Champs-Plaisants à Sens. Crédit JDP.

exigences coûteuses de la transition énergétique.

En Côte d'Or, le programme portait sur la construction de plus de 250 logements sur Dijon Métropole pour 2025. Habellis renforce également sa position en Saône-et-Loire, territoire en pleine réindustrialisation, avec une nouvelle offre de logement afin de consolider le lien emploi-logement dans certains secteurs prioritaires. Dans la Nièvre, l'entreprise prévoyait en 2024 la réhabilitation thermique de 309 logements. Et dans

l'Yonne, le programme visant à répondre aux objectifs du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est en cours.

UN PROJET D'ENVERGURE DANS LE GRAND SÉNONAIS

Cette transformation est particulièrement marquante pour l'agglomération sénonaise, auprès de laquelle Habellis est engagée depuis plusieurs années dans le cadre du NPNRU pour la transformation de ses quartiers prioritaires. Dans le

quartier des Champs-Plaisants, l'enveloppe dédiée à la réhabilitation de 505 logements s'élève à près de 27 M€. Une opération en partie financée par le groupe Action Logement, l'ANRU, la région (Effilogis), le FEDER (UE). La Banque des Territoires avait également souscrit 8 M€ d'euros de titres participatifs qui ont permis de soutenir ce projet - ainsi que ceux d'autres territoires tels que Dijon Métropole.

Floriane Boivin

Chroniques informatiques

EN COLLABORATION AVEC FRANCK HISSBACH, INFORMATICIEN PASSIONNÉ DEPUIS 1985 QUI PROPOSE DE DÉCODER/DÉMYSTIFIER DES TERMES TECHNIQUES SOUVENT UTILISÉS MAIS TROP PEU EXPLIQUÉS AVEC DES MOTS SIMPLES.

Éthique qui tique ?



Nous ne sommes qu'au début du chemin avec les nouveaux outils de type « IA générative ». Plutôt que de chemin, nous devrions parler d'autoroute. Depuis fin 2022 avec l'usage pour le grand public de ChatGPT, nous sommes tous lancés sur l'autoroute du « savoir ». L'avantage du chemin bucolique, est de pouvoir s'arrêter pour observer et prendre du plaisir. Sur autoroute nous gagnons du temps, sans nécessairement voir les détails de son environnement. Revenons à nos moutons et nos bergers. On ne va pas se mentir, ce sont bien les Gafam et leurs partenaires qui régulent et se régulent dans cette Eldorado technique, sur tous les niveaux (données, logiciels, matériels, et réseaux). Nous avons déjà besoin d'être vigilants, concernant la protection de nos données numériques personnelles, nous le devons également désormais avec « les biais algorithmiques ». En effet les IA génératives se basent sur des modèles mathématiques prédictifs avec des milliards de données, de paramètres et d'algorithmes. Derrière cette alchimie numérique, la transparence n'est pas forcément de mise. Sans régulation efficace, il va être compliqué de faire confiance aux réponses des IA génératives, entre les biais volontaires de ses fournisseurs et les biais liés à des données peu fiables. Même si des initiatives gouvernementales et européennes tentent de réguler avec de nombreuses règles pertinentes, elles ne sont pas encore toutes effectives. Il faudra du temps pour les ajuster et les faire respecter. Ces outils peuvent contribuer à nous augmenter/assister, mais en attendant d'avoir plus de visibilité sur la transparence des boîtes noires, la vérification et la compréhension des règles doivent nous accompagner sur le chemin numérique.

Yonne. Une usine de recyclage textile reposant sur un procédé innovant s'implantera prochainement à Joigny. Portée par Laurent Trognon, elle représente un investissement de près de 5 M€.

Écollant pose ses valises à Joigny



Fondé autour d'un procédé inédit permettant d'extraire le polyamide de textiles complexes, Écollant s'est imposé en quelques années comme l'un des acteurs technologiques les plus prometteurs du recyclage textile. L'entreprise a développé un processus de déconstruction entièrement breveté, fruit de plusieurs années de recherche et d'essais, dans un secteur où les solutions industrielles restent rares. Contrairement aux approches traditionnelles qui se limitent à l'incinération ou à l'enfouissement, Écollant parvient à isoler un polyamide de haute qualité, apte à être retissé et réintroduit dans la chaîne de production. Cette innovation a valu à l'entreprise

d'être récompensée dès ses premières avancées, à une époque où le projet apparaissait encore trop risqué pour nombre d'acteurs financiers et scientifiques. Jusqu'à présent, Écollant fonctionnait à l'échelle de pilotes de laboratoire ou de micro-lignes expérimentales, en 2026 la start-up entend passer un cap.

UNE PREMIÈRE USINE

Laurent Trognon s'apprête à s'installer à Joigny dans une usine de 1.800 m². L'entreprise prévoit de démarrer sur un rythme de 100 tonnes traitées la première année, avec un objectif de 20.000 tonnes à horizon quatre ans : « Même à ce niveau, ils resteront loin de la demande », estime Nicolas Soret, maire de Joigny. Le choix de la commune n'est pas anodin. L'usine prendra place dans un bâtiment déjà

existant, avec quelques travaux, surtout de réaménagement : « Le budget total est de 5 M€, il comprend l'achat des machines et le coût humain », annonce Laurent Trognon. Si ce bâtiment a été choisi plutôt qu'un autre c'est aussi parce qu'il est suffisamment dimensionné pour accompagner la croissance attendue. Surtout, l'implantation relève d'un retour aux sources pour l'entrepreneur, originaire du territoire, qui souligne la confiance initiale reçue localement à une période où son projet paraissait trop risqué aux yeux de nombreux acteurs. L'unité devrait employer 17 personnes dès la mise en service en janvier, avant de viser plus haut. « Quand on sera au plus fort de la production, on espère pouvoir accueillir 30 à 40 personnes », ajoute Laurent Trognon. En attendant, 2026 doit



Laurent Trognon, fondateur d'Écollant. Bobine de fil en polyamide recyclé. Crédit : Studio Xavier Morize.

marquer un véritable basculement pour l'entreprise : « C'est l'année la plus sujette à caution. On va devoir tout tester et être sûr que le projet marche bien, afin de pouvoir monter rapidement en puissance ». Une accélération d'autant plus stratégique que la filière textile européenne s'or-

ganise sous la pression de nouvelles réglementations environnementales et de l'instauration progressive d'une responsabilité élargie des producteurs. Les marques recherchent des solutions industrielles capables d'absorber des volumes importants, à des coûts maîtrisés.

Si la technologie développée à Joigny confirme sa fiabilité à grande échelle, l'entreprise pourrait devenir un partenaire incontournable de ces nouvelles chaînes d'approvisionnement circulaires.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or. Après avoir acheté l'entreprise dijonnaise Scale Up en 2022, l'entreprise de la deep tech, Ubi Solutions, poursuit son développement avec une levée de fonds de 70 M€ afin de se tourner vers la Chine et les États-Unis.

Ubi Solutions, une levée pour s'internationaliser



« **N**ous sommes le leader européen dans le domaine de la RFID », explique Fabrice Zerah, fondateur d'Ubi Solutions qui entend le rester grâce à une levée de 70 M€. Créée il y a 17 ans, l'entreprise a notamment mis en place les caisses intelligentes disponibles chez Décathlon ou encore accompagné les Hôpitaux de Paris dans leur gestion de draps, leur permettant ainsi d'économiser jusqu'à sept millions d'euros. « Nous apportons une meilleure productivité et visibilité des stocks. » Pour enrichir son offre, Ubi Solutions a fait l'acquisition de Scale Up, acteur dijonnais spécialisé dans la conception et le développement d'application web et mobile dans le domaine de la traçabilité. Sur les 120 salariés du groupe, 40 évoluent donc



Ubi Solutions s'est fait une place dans l'univers des puces RFID et de la traçabilité. Crédit : Ubi Solutions.



désormais dans la capitale des Ducs.

MISER SUR SA SOLUTION

« Nous avons développé une technologie révolutionnaire : une puce de la taille d'un timbre pour géolocaliser un objet n'importe où dans le monde ; une façon de mieux gérer les stocks automatiquement et de

lutter contre les vols. » À titre d'exemple, Fabrice Zerah cite la filière des travaux publics qui perd quatre milliards d'euros de matériel chaque année à cause des vols. « Avec notre solution, une alerte est émise dès que le véhicule sort de la zone prévue. » En parallèle, Ubi Solutions prend un virage stratégique autour de l'intelli-

gence artificielle et des chatbots développés pour restituer une information en temps réel.

UNE LEVÉE POUR MIEUX S'IMPLANTER

Pour poursuivre sa croissance, Ubi Solutions finalise une levée de fonds de 70 M€. « Nous allons investir sur la croissance externe en rachetant

des entreprises en Europe mais aussi aux États-Unis pour nous y implanter. » L'entreprise vise également le marché chinois. « C'est une plaque tournante en Asie et dans le Pacifique. Que ce soit en robotique, en électronique ou en intelligence artificielle, la Chine est en avance donc nous devons être proches de ces partenaires et de ce mar-

ché dynamique. Nous prévoyons d'ouvrir un bureau là-bas dans les prochains mois. » Grâce à cette levée l'entreprise devrait recruter et l'agence dijonnaise profiterait de nouvelles compétences avec des ingénieurs, des commerciaux ou encore des chefs de projet.

Nadège Hubert

VENTES AUX ENCHÈRES

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

23, rue Richard 21200 BEAUNE - 03 80 22 28 87 - contact@beaune-enchères.fr

SELARL Grégoire MUON
Commissaire-Preneur Judiciaire
Successeur de M^r Daniel HERRY
N° agrément 2002-269

VENTES AUX ENCHÈRES
DÉCEMBRE 2025
BELLES VENTES DE NOËL

SAMEDI 6 DÉCEMBRE À 14H00

MADAME & MONSIEUR :
BIJOUX & MONTRES, MODE & VINTAGE,
GRANDS VINS & SPIRITUEUX



DIMANCHE 7 DÉCEMBRE À 14H00

ARGENTERIE & ARTS DE LA TABLE,
TABLEAUX

dont Jean-Gabriel DOMERGUE (1889-1962)

Sylvette Huile 22,5 x 17,5 cm,

MOBILIER & OBJETS D'ART

dont JAEGER-LECOULTRE

Pendule ATMOS Marina décor chinois,

mouvement squelette H. 23 cm,

TAPIS



Expositions :

Vendredi 5 décembre de 14h00 à 18h00, samedi 6 et dimanche 7 décembre de 10h00 à 12h00.

Frais de vente : 22 % TTC (hors frais de live et téléphone)

Experts : Claire CHASSINE-LAMBERT (Mode), Anne PELLERIN (Bijoux),
Françoise BERTHELOT-VINCHON (Monnaie), Laurence FLIGNY (Haute-époque)

Vente en salle et sur



INTERENCHERES

LIVE

Drouot

• Live

Catalogue, détails, photos et conditions sur www.interencheres.com/21006

COLLECTIVITÉS

Rénovation énergétique, l'Yonne se mobilise

Yonne. La lutte contre les « passoires thermiques » s'intensifie. Dans ce contexte, l'association Bail Renov' se déploie sur le terrain pour informer et conseiller les propriétaires-bailleurs confrontés à des obligations croissantes.



Il est aujourd'hui difficile d'imaginer une transition énergétique crédible quand près d'un tiers des logements en France (18% du parc locatif privé) sont considérés comme « passoires énergétiques ». Mal chauffés, coûteux à entretenir et inconfortables, ces logements pèsent lourd dans la consommation d'énergie du pays. L'Yonne fait partie des départements les plus concernés : selon l'Ademe, 10,8% des logements y sont classés G, la plus mauvaise étiquette du Diagnostic de performance énergétique (DPE). À Sens, cette proportion grimpe à 14 %.

DES OBLIGATIONS QUI SE DURCISSENT POUR LES BAILLEURS

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience en 2021, les règles se durcissent pour les bailleurs. Après le gel des loyers pour les logements classés F et G, l'interdiction de louer est désormais entrée en vigueur pour les habitations classées G au 1^{er} janvier 2025. Suivront les logements F en 2028 puis ceux classés E en 2034. En parallèle, le DPE évolue : initialement fondé sur trois postes (chauffage, eau chaude sanitaire, refroidissement), il a été adapté aux petites surfaces depuis janvier 2025 et intégrera deux nouveaux postes (éclairage et auxiliaires comme la VMC) à partir du 1^{er} janvier 2026.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR LES BAILLEURS

Face à ces échéances, Bail Renov' est déployé localement, porté par



Yvan Louis, directeur du pôle aménagement et cohésion du territoire GAGS et Ville de Sens, et Jean-Pierre Crost, adjoint à la mairie de Sens, délégué aux politiques relatives au logement et à l'habitat. Crédit : JDP.

l'Adil 89, Soliha 89 et Habitat & Humanisme 89 dans le département de l'Yonne. Réunions d'information, rendez-vous individuels, visites de logements : les équipes accompagnent les propriétaires bailleurs dans la compréhension de leurs obligations, l'identification des travaux nécessaires et l'accès aux aides financières, parmi lesquelles MaPri-

meRénov' de l'ANAH ou le dispositif fiscal Loc'Avantages. Le montant des aides dépend notamment du gain de performance énergétique obtenu après travaux.

AMÉLIORER SON HABITAT DANS LE GRAND SÉNONAIS

Au-delà des dispositifs nationaux, le territoire bénéficie

d'outils locaux. L'Agglomération du Grand Sénonais a lancé en 2022 un programme d'amélioration de l'habitat destiné à soutenir les rénovations énergétiques, l'adaptation des logements ou la remise sur le marché de logements vacants. À la Maison de l'Habitat, les propriétaires peuvent obtenir

un accompagnement administratif, technique et financier. En partenariat avec Soliha, ce service aide à monter les dossiers et à mobiliser les aides disponibles, dont l'Éco-PTZ ou le prêt CODAL 89, selon les situations.

Floriane Boivin

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Yonne. Atelier d'insertion basé à Auxerre depuis 2002, Sitaphy fabrique des jouets et objets en bois tout en accompagnant des personnes fragilisées vers un retour durable à l'emploi. Une mission essentielle, menacée cette année par de lourdes difficultés économiques.

Sitaphy se remet sur pied après un épisode compliqué



Tout le monde ne peut pas être employé dans cet atelier particulier. Pour les chômeurs de longue durée, les personnes en situation de handicap ou celles sortants de prison, Sitaphy est une véritable rampe de lancement pour un retour à la vie active. Dans l'atelier, les machines ronronnent, les copeaux volent. On fabrique des boucliers, des arcs, des décorations... et des sapins en bois devenus incontournables. Les salariés, eux, apprennent sur le tas comment manier la ponceuse, comprendre les gabarits, préparer les expéditions. Ils découvrent sept à huit métiers différents : « Certains arrivent après des années hors de l'emploi, d'autres après une rupture violente ou un burn-out », raconte Mathilda De Almeida, directrice de Sitaphy. Le contrat dure de 7 à 24 mois, mais l'accompagnement est constant : permis de conduire, aide pour un nouveau logement, dossier de surendettement, orientation vers une formation, recherche d'un stage. Mais c'est souvent des bons moments : « C'est assez fré-

quent que des anciens employés viennent boire un café pour nous annoncer qu'ils ont obtenu un CDI, qu'ils se marient ou même qu'ils attendent un enfant. C'est vraiment réconfortant d'avoir ce genre de visite », confie Florence Aubert, coordinatrice depuis quatre ans. Les chiffres parlent pour eux : 72 % des personnes accompagnées retrouvent un emploi durable ou une formation qualifiante : « On dépasse toujours les objectifs de l'État », sourit fièrement la directrice.

UNE ANNÉE SOUS TENSION, OU TOUT A FAILLI BASCULER

Sitaphy repose sur un équilibre délicat, 70 % du budget provient des subventions publiques, le reste des ventes. Avec une saison touristique qui a souffert d'une météo compliquée, des budgets des collectivités en recul, des commandes en baisse chez les musées, châteaux et offices de tourisme, clients historiques de Sitaphy, l'activité a chuté. Alors un matin, une phrase tombe : « La cessation de paiement est programmée au 31 décembre », menaçant la vingtaine de salariés en insertion. C'est finale-



Florence Aubert, coordinatrice et Mathilda De Almeida, directrice ont lancé les sapins de Noël depuis un an et sont continuellement en rupture de stock. Crédit : JDP.

ment une chaîne de solidarité qui a sauvé l'atelier. Des financeurs mobilisés dans l'urgence et des clients ayant anticipé leurs achats pour soutenir l'association ont réussi à remettre Sitaphy sur pied : « On a senti que les gens ne voulaient pas nous laisser tomber », confie la directrice. Depuis cette grande frayeur, Sitaphy avance avec prudence, mais aussi avec une énergie renouvelée. L'atelier a renforcé ses liens avec les financeurs, qui suivent de plus près sa situation. Les commandes sont

reparties, timidement d'abord, puis plus franchement à l'approche des fêtes : « Les sapins en bois ont connu un véritable engouement », s'enthousiasme Mathilda De Almeida. La direction a également accéléré sa diversification. Davantage de créations pour les particuliers, une présence accrue sur les plateformes professionnelles responsables et un travail plus poussé sur le catalogue destiné aux boutiques touristiques.

Enzo Beaudet

en bref

Région BFC

INTERREG FRANCE-SUISSE 2021-2027 : 11 NOUVEAUX PROJETS SÉLECTIONNÉS.

Les partenaires du programme de coopération territoriale Interreg France-Suisse se sont réunis le 20 novembre, à Belfort, pour le comité de suivi du programme 2021-2027. Présidé par Valérie Pagnot, conseillère régionale BFC, déléguée à la coopération transfrontalière et Stéphane Theurillat, ministre de l'Économie et de la Santé du Canton du Jura et vice-président de la Coordination régionale Interreg (CRI), ce comité a sélectionné 11 nouveaux projets, qui bénéficieront d'un soutien financier de près de 5,72 M€ de Feder et 2,81 MCHF de contributions fédérales et cantonales suisses. Les projets soutenus répondent à des enjeux stratégiques pour le territoire franco-suisse, tels que l'adaptation au changement climatique, les mobilités durables, le tourisme et la culture, ou encore la recherche et l'innovation. Le projet Orchestre des Alpes et du Léman a notamment été retenu au titre de la priorité 4 du programme « Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture ». Porté par l'Orchestre des Pays de Savoie et l'Orchestre de Chambre de Genève, il a pour objectif de créer un orchestre transfrontalier qui développera six nouvelles créations musicales, proposera chaque année plusieurs actions artistiques et de médiation, et organisera des temps de coopération et de formation entre les équipes des deux pays. Près de 412.000 € de fonds européens et 120.000 CHF de fonds cantonaux sont programmés pour la réalisation de ce projet dont le coût total s'élève à 1,28 M€. La prochaine période de dépôt des projets est ouverte jusqu'au 6 mars 2026.

Yonne. Deux ans après l'incendie qui avait ravagé le chantier du futur centre social des Champs-plaisants durant les émeutes de 2023, la ville de Sens ouvre La Ruche, un équipement élargi et modernisé, conçu pour devenir le nouveau pôle de vie du quartier.

La ruche renaît de ses cendres



Après la mort de Nahel Merzouk en juin 2023, deux nuits d'émeutes avaient secoué la France. Sens n'a pas été épargnée par ces dernières qui ont ravagé plusieurs commerces et un bâtiment en construction. C'est lors de la deuxième soirée, vers 4h du matin, que le chantier du futur centre social du quartier des Champs-plaisants brûlait. Le matin, le constat est sans appel, les flammes ont décimé les travaux en cours. Jugé irrattrapable, le chantier prend fin après que la mairie ait investi 3,5 M€ dans ce centre. La ville repart donc à zéro et ce n'est qu'un an après que le sujet revient sur le devant de la scène. Le projet passe en conseil municipal en juin 2024, une nouvelle parcelle est donc choisie pour accueillir un tout nouveau bâtiment. La ville de



La Ruche, complexe regroupant une crèche, une bibliothèque et un centre social, à Sens. Crédit : JDP.

Sens s'est donc positionnée sur un terrain de plus de 2.000 m² à quelques dizaines de mètres du chantier sinistré. Une fois fixé sur le terrain, la municipalité a tranché pour l'entreprise en charge des travaux. « Nous avons eu trois candidats et nous avons retenu OBM », se remémore Michel Grass, adjoint au maire, délégué à l'urbanisme et aux grands projets.

La société a pris le parti de ne pas construire tout le bâtiment sur place : « C'est un bâtiment en partie préfabriqué en usine et pour autant, ce n'est pas un modulaire de type Algeco, bien au contraire ». Un choix qui explique en partie la rapidité du chantier : les 1.500 m² ont été construits en l'espace de sept mois - d'avril à novembre 2025.

UN ÉQUIPEMENT ÉLARGI

C'est donc le 17 novembre, que « La Ruche », a ouvert ses portes : « Nous avons décidé de travailler un projet qui regroupait la bibliothèque, le centre social, le relais petite enfance et une crèche », annonce Michel Grass. Le bâtiment, organisé autour d'un hall d'accueil commun, accueille 25 agents



qui travaillent auprès des familles, des enfants et des habitants du quartier : « Tous les habitants qui ont des projets pourront pousser la porte de la Ruche et être accompagnés », souligne Cassandre Gatepaille, directrice du pôle famille et cohésion sociale. Avec ses espaces mutualisés - salle d'animation, ludothèque, coin lecture, accueil unique - la Ruche devient un pôle de vie de proximité : « Chaque espace a été optimisé pour éviter les mètres carrés inutiles », rappelle l'élus Michel Grass. Au rez-de-chaussée, la nouvelle crèche offre désormais 23 berceaux, soit quatre de plus que l'ancienne structure du quartier. Le relais Petite Enfance sert de point d'information pour les familles et de lieu de rencontre pour les assistantes maternelles qui peuvent y partager des temps d'échange et de profes-

sionnalisation. À cela s'ajoute une médiathèque repensée, mêlant lectures, espace manga, jeux de société et jeux vidéo : « C'est un véritable lieu de vie que nous avons voulu ouvrir ici », résume Cassandre Gatepaille.

Cette reconstruction avait aussi pour enjeu de réparer le traumatisme financier laissé par l'incendie de 2023. À l'époque, les travaux déjà réalisés avaient coûté 3,5 M€, intégralement perdus. Le nouveau bâtiment représente un investissement de 6,2 M€, financé à 80 % par des subventions : « On a travaillé avec la CAF, l'ANRU, la DRAC et l'État pour rééquilibrer le projet. Même si on ne récupérera jamais les 3,5M perdus, on a construit un équipement qui convient à tout le monde », conclut Cassandre Gatepaille.

Enzo Beaudet

Yonne. À Pont-sur-Yonne, le collège Restif de la Bretonne se transforme en profondeur grâce à une rénovation de près de 14 M€, destinée à moderniser les bâtiments et améliorer les conditions d'accueil.

Un nouveau visage pour le collège de Pont-sur-Yonne



La rénovation du collège Restif de la Bretonne s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation engagée depuis plusieurs années à Pont-sur-Yonne. Aux côtés de la construction de la crèche Les Petits Pataponts et de la nouvelle école maternelle sortie de terre en 2024, elle constitue l'un des volets majeurs du futur pôle éducatif. Construit selon un modèle architectural typique des années 1970, reposant sur des modules préfabriqués, le collège n'avait connu depuis son ouverture en 1972 que des améliorations ponctuelles, essentiellement le remplacement des fenêtres. La réhabilitation annoncée marque donc une véritable rupture après plusieurs décennies sans intervention structurelle. Les travaux, programmés sur deux ans, doivent s'achever en août 2027.

UN INVESTISSEMENT STRUCTURANT

Mené par l'entreprise C3B, filiale de VINCI Construction France, le chantier représente

un investissement de 13,5 millions d'euros financé par le Département de l'Yonne, dont un million de fonds vert. L'opération vise à améliorer l'accessibilité, à renforcer les performances énergétiques avec un objectif de 40% de gain et à offrir des espaces pédagogiques mieux adaptés aux usages d'aujourd'hui. Les salles de classe, la demi-pension et les espaces collectifs seront modernisés. Parallèlement, les abords seront requalifiés grâce à de nouvelles plantations, à la création de sols perméables et à l'aménagement de zones de détente comprenant notamment des espaces de jeux et des bancs ombragés. Un aménagement qui, selon C3B, devrait s'intégrer parfaitement au paysage rural environnant, atout majeur de l'établissement.

Avec une capacité actuelle de 540 élèves, l'établissement se prépare à une montée en puissance significative grâce à une extension de 1.612 m², qui portera la superficie totale à plus de 8.600 m² et permettra d'accueillir jusqu'à 750 élèves. La rénovation du collège



Pose de la première pierre du chantier du collège Restif de la Bretonne à Pont-sur-Yonne, par le président du département de l'Yonne, Grégory Dorte, aux côtés de la sous-préfète de Sens Carole Dabrigeon. Crédit : Jdp.

s'inscrit également dans une stratégie éducative plus large menée par le Département de l'Yonne. Elle accompagne le programme de modernisation du parc informatique, engagé depuis 2022 et doté de 2,2 millions d'euros. Au 1er janvier 2025, vingt-cinq des trente collèges publics du territoire avaient bénéficié de cette montée en gamme numérique. Cela comprend notamment le raccordement à la fibre, l'installation de 3.300 postes informatiques, la mise à disposition

de treize chariots mobiles et l'implantation de quatre-vingt-onze bornes Wi-Fi.

Le Collège Restif de la Bretonne, bientôt modernisé sur les plans architectural, énergétique et numérique, s'apprête ainsi à rejoindre la nouvelle génération d'établissements scolaires du département, plus performants, plus accessibles et mieux adaptés aux besoins des élèves comme des équipes pédagogiques.

Floriane Boivin

Export. Depuis quelques jours, c'est la RD158, entre Orgy et Villefargeau, qui a basculé en zone de travaux dans le cadre de la construction de la Liaison Sud d'Auxerre.

Lisa : le chantier passe à la vitesse supérieure



C'est l'un des projets routiers les plus ambitieux de ces dernières années dans l'Yonne. Derrière ses chiffres et ses plans techniques, la Lisa est avant tout un projet qui doit changer la vie de celles et ceux qui empruntent les routes du sud d'Auxerre. Depuis des années, les bouchons aux heures de pointe, les ralentissements interminables entre Vallan, Saint-Georges-sur-Baulche et la RN6 font partie du paysage. Beaucoup d'automobilistes l'attendent comme un « souffle d'air » dans une circulation souvent saturée. Long de 10 km, le futur axe reliera la RN6 à la RD965. Une manière d'offrir un itinéraire plus direct aux poids lourds comme aux travailleurs qui traversent quotidiennement l'agglomération. Avec ses 33 M€ d'investissement, la Lisa est portée



Des itinéraires de déviations balisés ont été mis en place pour faciliter les trajets des usagers. Crédit : JDP.

conjointement par le département de l'Yonne, l'État et la ville d'Auxerre. Au-delà de la seule question du trafic, les équipes ont intégré des éléments très concrets : mieux gérer les eaux pluviales, moderniser la signalisation, et limiter l'impact sur les zones naturelles. Autant de choix pensés pour ne pas opposer mobilité et cadre de vie. Les travaux ont démarré fin 2024, après des années d'études et de concertation.

La mise en service est attendue pour l'été 2026.

REQUALIFICATION DE LA RD158 : UNE ÉTAPE CLÉ

Depuis le 5 novembre, les habitants d'Orgy, de Villefargeau ou de Chevannes constatent une animation inhabituelle sur la RD158, engins, ouvriers, déviations... C'est à ce carrefour que la route existante doit être raccordée à la future Lisa. Sans ce morceau, rien ne peut fonctionner. Le chantier est donc

dense, création d'une nouvelle chaussée, remplacement et installation d'équipements de voirie, travaux d'assainissement, pose de la signalisation... Une intervention lourde, menée par plusieurs entreprises et suivie de près par les services techniques du conseil départemental. Cette section est désormais fermée à la circulation, une mesure qui bouscule forcément les habitudes. La RD1 sert de parcours de délestage, avec des déviations balisées. Le département de l'Yonne appelle donc à la prudence : « Nous invitons les automobilistes à adapter leurs trajets et à respecter la signalisation temporaire, dans l'intérêt de la sécurité de tous. » Malgré les contraintes, cette phase est un passage obligé avant l'ouverture de la Lisa. Une infrastructure qui, une fois en service, promet de réduire les nuisances sonores dans les villages, d'améliorer le confort de conduite et de rendre les trajets plus rapides.

Enzo Beaudet

Yonne

ARCY-SUR-CURE : L'ENQUÊTE PUBLIQUE VALIDE UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE CONTESTÉ. Nouvelle avancée pour le projet agrivoltaïque du Beugnon dans l'Avallonnais. Publiées le 7 novembre, les conclusions de l'enquête publique saluent une « approche équilibrée » et un « dialogue territorial mature ». Le commissaire-enquêteur estime que l'installation, portée par six agriculteurs et la société GLHD, constitue une « démonstration de l'agrivoltaïsme raisonné ». Ouverte du 15 septembre au 17 octobre, la procédure n'a toutefois pas apaisé les tensions. L'association d'opposants « Cure Yonne Protection » dénonce un rapport « publicitaire », reprochant au commissaire d'avoir écarté des arguments relatifs à l'ampleur du projet : 164.000 panneaux solaires prévus sur 130 hectares. Les opposants annoncent déjà leur intention de saisir le tribunal administratif lorsque les sept permis de construire seront déposés. Les porteurs du projet, eux, affirment que seule « une minorité demeurera impossible à convaincre ». La décision revient désormais au préfet de l'Yonne, qui dispose de deux mois pour autoriser ou non l'installation.

LE CHANTIER DES PASSERELLES RIVE-DROITE COMMENCE DÈS CET AUTOMNE.

Afin de rétablir un accès sûr et accessible entre le quartier Rive-Droite et la gare d'Auxerre, la construction de deux nouvelles passerelles a été lancée par la ville d'Auxerre après la fermeture du passage piéton sur la voie ferrée jugé dangereux. Conçues pour les piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite (PMR), ces ouvrages d'art offriront un cheminement confortable et sécurisé. Les premières interventions des services techniques ont porté sur la préparation du terrain et la mise en place des accès. Les travaux de fondation et de structure vont se dérouler cet automne et cet hiver. Livraison prévue : début 2026. À terme, les passerelles relieront directement le quartier à la gare Saint-Gervais sans croiser le trafic ferroviaire. Elles devraient encourager ainsi les mobilités douces et renforceront la continuité entre les quartiers et le centre-ville.

Région BFC

UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE POUR TOUS LES AGENTS DE LA RÉGION BFC. Partant du constat que trop peu d'agents de la région BFC sont couverts par une complémentaire prévoyance, la région employeur a décidé de proposer à ses agents la mise en œuvre d'un contrat prévoyance sécuritaire, à adhésion obligatoire. Voté par les élus au printemps, ce nouveau contrat de prévoyance collectif sera effectif à partir du 1^{er} janvier.

Ce dispositif permettra aux agents d'avoir une garantie de salaire en cas d'arrêt maladie de longue durée mais aussi en cas d'invalidité. Le dispositif de prévoyance collectif assurera aux agents un maintien pour la garantie socle de 90 % de la rémunération, traitement indiciaire et primes comprises. Cela constitue une avancée sécurisante car les contrats individuels de prévoyance ne couvrent pas nécessairement la partie « primes » comprise dans le salaire des agents territoriaux. Pour mémoire, depuis 2019, la Région BFC verse une prestation de 20 € par mois aux agents ayant souscrit un contrat individuel de prévoyance labellisé. Avec le futur contrat collectif de prévoyance, la participation de la région sera à hauteur de 50 % de la cotisation mensuelle de l'agent, avec un minimum de 32 € par mois.

en bref



Tous ensemble nous avons
le pouvoir de changer des vies !



Le Sac à Sapin finance à hauteur de 2€
les missions humanitaires de Handicap International.

- > APPAREILLAGE
- > PROTHÈSE
- > INCLUSION
- > DÉMINAGE
- > RÉÉDUCATION
- > INTERVENTION D'URGENCE

Le Petit
Prince®



Retrouvez nos produits
et de nombreuses idées cadeaux sur :
boutique.handicap-international.fr

Le Petit Prince® © Succession Antoine de Saint-Exupéry - 2025

Le droit et le chiffre

Piliers de l'État de droit

Ordre des avocats. Jeudi 20 novembre, les avocats dijonnais tenaient leur rentrée solennelle, la dernière pour Anne Geslain et Florence Lhéritier en tant que bâtonnier et vice-bâtonnier du barreau. Une rentrée très politique où l'état de droit et les libertés individuelles ont largement occupé les prises de paroles, tant du premier secrétaire de la conférence M^e Nicolas Bensa que de l'invité de la soirée, M^e Patrice Spinosi.

 Qui suit régulièrement les rentrées solennelles des membres du Barreau dijonnais n'a pu que constater combien l'édition 2025 a échappé au ronron pour prendre une coloration très politique, dans le sens le plus littéral du terme, celui de l'administration de la cité. Sous les ors de la salle des États du Palais des Ducs, c'est d'abord Nathalie Koenders, la maire de Dijon, qui a accueilli l'assemblée de robes noires, pour se féliciter de la coopération de l'Ordre avec la municipalité – une convention a même été signée en ce sens et approuvée quelques jours plus tard par le conseil municipal – et souligner l'importance des avocats pour garantir l'équilibre du corps social : « Vous défendez les justiciables et par là même l'exigence intellectuelle, a ainsi remercié Nathalie Koenders, l'esprit de nuances, de mesures et de discernement dont notre société ne saurait se passer ».

« LA RÉPUBLIQUE, C'EST TOI ! »
Or, si le contexte national est loin de refléter ce désir de mesure, il a au moins eu le mérite d'aiguillonner le discours de M^e Nicolas Bensa, premier secrétaire de la conférence des avocats (gagnant du concours d'éloquence organisé chaque année dans chaque Barreau). Sa plaidoirie, comme une lettre amoureuse à la Justice, a vibré d'indignation lorsqu'il s'est élevé contre les attaques envers l'institution judiciaire portées par de hauts responsables politiques, depuis Marine Le Pen, condamnée à cinq années d'ineligibilité (elle a fait appel), à Nicolas Sarkozy, définitivement condamné pour association de malfaiteurs et emprisonné, ou Bruno Retailleau remettant en question l'État de droit, « ni intangible, ni sacré » : « Pourtant, ces hommes et ces femmes ont exigé pendant des années que ton glaive s'aiguise, rappelle M^e Bensa. Il voulait qu'il s'abatte avec fermeté pour endiguer une délinquance grandissante. Communiqué, tweets, prises de parole en public, création de nouvelles lois. Tous les moyens sont bons pour te diriger. Mais quand ce glaive s'abat sur eux avec dureté, ils menacent tes juges et ton autorité. Non, la République ce n'est pas eux. La République c'est toi ! » Fustigeant les popu-

lismes de tous crins, pointant du doigt la surpopulation carcérale empêchant quasiment toute possibilité, voire même toute volonté sincère du politique ?, de réinsertion (Il semble que « Surveiller et punir » de Michel Foucault, essai majeur sur la naissance et l'essence de la prison paru en 1975, mérite encore d'être lu...), montrant les paradoxes du dossier-coffre – pour endiguer le narcotrafic, un dossier dont les informations ne seraient accessibles qu'aux magistrats concernés, déjà partiellement retoqué par le Conseil constitutionnel – qui entame les libertés individuelles, plaidant pour plus d'éducation pour éclairer les obscurantismes... M^e Nicolas Bensa a livré un discours fougueux qui aura recueilli des applaudissements du côté de ses confrères mais pas de Paul Mourier, dont la mission de préfet de la Côte-d'Or consiste précisément à assurer la sécurité du quotidien, dont un des piliers est... la lutte contre les narcotrafics.

En choisissant d'inviter Patrick Spinosi à la suite de M^e Bensa, le Barreau dijonnais assumait une rentrée solennelle placée sous le signe d'un Ordre garant de l'État de droit. Avocat à la Cour de 1996 à 2000, puis avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Patrice Spinosi est également administrateur d'honneur de l'Observatoire international des prisons. « Vous avez évoqué la question de la suroccupation carcérale. Nous nous sommes beaucoup battus pour essayer



M^e Nicolas Bensa, premier secrétaire de la conférence 2025. Crédit : JDP.

plus garanties, où pour prendre la parole aujourd'hui devant vous et pour potentiellement critiquer le gouvernement ou la politique, je serais susceptible d'être mis en cause, critiqué, poursuivi, potentiellement dans l'incapacité de pouvoir obtenir un accès à un juge véritablement indépendant, interdit de pouvoir choisir l'avocat que j'aurais voulu ». Un État de droit indissociable de la démocratie

qui, au-delà du démos (le gouvernement du peuple par le peuple), comprend, poursuit l'avocat, « l'adhésion à un certain nombre de valeurs, à un certain nombre d'idées, à un certain nombre de principes », nés après la deuxième guerre mondiale, gravé dans le marbre des textes comme la Convention européenne des droits de l'homme de 1948... et violemment percuté aujourd'hui dans plusieurs pays y compris occidentaux, au premier rang desquels les États-Unis de

Donald Trump, ou fortement chahuté dans notre pays par les populistes d'extrême-droite ou d'extrême-gauche mais aussi, pointe M^e Patrick Spinosi, « un populisme plus rampant, plus insidieux mais qui n'est pas moins dangereux qui est le populisme du centre. C'est l'attitude que peuvent avoir certains hommes politiques qui appartiennent à des formations par nature républicaines mais qui, par lâcheté, par opportunisme, sont susceptibles de reprendre à leur compte des propos ou des méthodes de gouvernement qui sont directement issus des partis

de faire avancer le droit pénitentiaire mais aussi pour la Cimade (association d'information et lobby pour la défense du droit des étrangers, Ndrr) et toutes les questions relatives au droit de l'immigration qui est évidemment aujourd'hui extrêmement remis en cause, en particulier dans son aspect européen. Mais aussi avec la Ligue des droits de l'homme, en particulier face à un certain nombre d'états d'exception et des états d'urgence », a entamé M^e Spinosi. Avant de définir l'État de droit par une antidéfinition, celle d'un État sans droit « où les libertés ne sont

Un nouveau Bâtonnat en 2026



- ♦ **Me François-Xavier Mignot** a été choisi par ses pairs pour représenter l'Ordre des avocats à la charge de Bâtonnier à partir de janvier 2026.
 - ♦ **Me Alexia Gire** sera le vice-bâtonnier.
- Sous le mandat d'Anne Geslain, qui cessera son bâtonnat à la fin de l'année, le Barreau aura su s'ouvrir aux nouvelles technologies et notamment à l'IA avec une offre pour tous les cabinets. (Crédit : Capture d'écran Legasphère / DR)

populistes, qu'ils soient de la droite ou de la gauche ».

LUTTER CONTRE LE « POPULISME DU CENTRE »

Lutter contre ces populismes, voilà la mission de l'avocat, estime M^e Spinosi. Et de rappeler que, dans la pièce de Shakespeare Henry VI, un personnage illettré et violent propose, pour installer une tyrannie, « de tuer tous les avocats ». « Nous sommes l'incarnation du droit et nous sommes à ce titre aussi des cibles parce que nous incarnons l'État de droit. Alors qu'est-ce que nous pouvons faire pour essayer de convaincre les gens ? Notre métier c'est de défendre. Donc il nous appartient évidemment

de défendre l'état de droit. Notre métier c'est de convaincre. Il nous appartient évidemment de chercher à convaincre les gens autour de nous de la nécessité de défendre cet état de droit. Il faut que nous nous engagions. Il faut que nous cherchions dans nos cercles professionnels et personnels à expliquer, puisque c'est notre métier, pourquoi l'état de droit est une nécessité ». Cette rentrée a enfin été l'occasion pour Me Anne Geslain de transmettre le bâtonnat à M^e François-Xavier Mignot et M^e Alexia Gire, les nouveaux bâtonnier et vice-bâtonnier de l'Ordre dijonnais qui prendront leurs fonctions le 1^{er} janvier prochain.

Emmanuelle de Jesus

Opinions

Féminicide : lettre à Aurore Bergé

Anne Vignot, maire de Besançon, présidente de Grand Besançon Métropole

Suite au féminicide de Besançon, suite au quadruple féminicide le même jour en France, vous avez déclaré : « *Les féminicides ne sont pas des affaires de familles. Ce sont des faits de société. Ce sont des faits politiques. Nous avons triplé les moyens. Nous irons plus loin : sur la formation, sur la détection, sur le droit, sur les moyens* ».

Besançon, ville de plus de 120.000 habitants au cœur d'un département de 548.662 habitants, est marquée par des féminicides qui se déroulent malgré des moyens qui ont été mis.

Je tiens tout d'abord à saluer l'engagement constant et les investissements des différents préfets qui se sont succédé - Messieurs Mathurin, Colombet et Bastille ; ainsi que de la Justice, à travers MM les procureurs Manteaux et Logelin, nouvel arrivant. Tous sont aux côtés des associations qui s'occupent de ce fléau qu'est la violence faite aux femmes.

Ainsi, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre depuis une dizaine d'années, notamment deux postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie dans le Doubs, qui interviennent pour accompagner les victimes de violences intrafamiliales ; Le dispositif Altérité, qui permet de sortir les auteurs de violences du domicile et une brigade terri-

toriale mobile spécialisée dans les violences intrafamiliales portée par la gendarmerie sur notre territoire.

À Besançon, toute la communauté est investie pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Nous consolidons actuellement la coordination et la visibilité de l'aide et des actions menées.

C'est dans ce contexte qu'est née la Maison des femmes, ancrée sur deux pieds : un au CHU, l'autre en ville.

Je salue le CHU de Besançon Franche-Comté et toutes ses équipes pour la création d'un guichet permettant aux femmes de porter plainte directement en son sein, ainsi que pour la mobilisation de tous ses services pour détecter, accompagner les femmes et les enfants victimes. Ce premier pied de la maison des femmes a été inauguré au cœur du CHU par Geneviève Darrieussecq, alors Ministre de la santé, le 8 novembre 2024.

La Maison des Femmes et de l'égalité, en ville, est un projet associatif coordonné avec celui du CHU. Elle a vocation à réunir de très nombreux acteurs et d'améliorer la coordination et la visibilité des actions et des aides. Jusqu'à présent, les associations intervenaient depuis des sites dispersés dans la ville.

La Ville accompagne cette politique avec engagement. Nous avons ainsi investi 3 millions d'euros dans la rénovation du bâtiment et consacré 24.000 € au fonctionnement.

La Préfecture a soutenu la mise en œuvre de cette structuration de ces politiques dans des conditions que je salue. L'ARS a également soutenu le projet de Maison des Femmes à hauteur de 30.000 € pour le fonctionnement. Toutefois, nous constatons avec préoccupation une fragilisation des moyens alloués aux associations, alors même qu'elles doivent accompagner un nombre croissant de femmes et d'enfants.

Dans le Doubs, les subventions sur les projets ont pu être maintenues grâce à l'engagement des institutions au niveau local. Néanmoins, les associations ont des difficultés à planifier leur action, puisque les subventions n'arrivent qu'en fin d'année, sans visibilité préalable.

En dehors de la Ville de Besançon et de l'ARS, aucune subvention de fonctionnement n'a à ce jour été accordée au projet de Maison des Femmes.

C'est pourquoi je vous sollicite, aux côtés des associations engagées dans cette lutte sociale, afin que des moyens pérennes soient accordés au projet de Maison des Femmes.

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

La prison dans de beaux draps



Dijon. Sa moutarde, ses nonnettes, son cassis, son patrimoine... toute une histoire reposant sur une mémoire illustre, à laquelle même les détenus de la maison d'arrêt ont souhaité rendre

hommage en s'évadant de leurs cellules de la manière la plus archaïque qui soit : en sciant les barreaux (mais comment les scies à métaux ont-elles pu débarquer dans les cellules ? Dans une baguette tradition ?) et en utilisant leurs draps comme des cordages, à l'ancienne, tels les frères Dalton dans un album de Lucky Luke. Pour information à l'heure (14 : 38) et le jour (vendredi 28 novembre) où j'écrivais ces lignes, Averell (pardon, Kevin W.) avait été retrouvé, à Bey (Saône-et-Loire), au bar l'Au-Bey-Rge (on ne rit pas), buvant son café pépouze. L'autre détenu, Yannick T., impliqué dans le narcotrafic et violent était encore dans la nature. Là où c'est moins rigolo, c'est que Kevin W. était détenu pour menaces et violences habituelles aggravées sur sa conjointe qui depuis, doit vivre dans la terreur. Le shérif Gerald Darmanin a dit que c'était « *inacceptable* » et plaidé pour un « *choc de sécurité dans nos prisons* », c'est pas comme s'il avait été ministre de l'Intérieur avant d'être à la Justice. En conclusion, si le métal des barreaux laisse à désirer, je tiens à souligner l'exceptionnelle qualité des draps de l'administration pénitentiaire et leurs potentialités d'utilisations, du couchage à l'évasion. Voilà du matériel qui tient ses promesses. Et de nos jours, une promesse tenue, c'est déjà pas si mal...

Le coin bouquins

TRANSMISSION D'ENTREPRISE - GUIDE PRATIQUE SUR LA TRANSMISSION ET LA PLANIFICATION SUCCESSORALE.

Vous avez construit une entreprise prospère,

mais avez-vous pensé à ce qui se passera après vous ? Votre entreprise survivra-t-elle à votre départ ? Votre famille sera-t-elle à l'abri financièrement ? Si vous ne vous y prenez pas dès aujourd'hui, vous risquez de voir votre héritage se dissiper en quelques générations.

La planification successorale, méconnue voire redoutée en raison de son lien avec la mort, se heurte au manque de temps et d'implication des dirigeants. Ce qu'ils regrettent... souvent trop tard.

La planification successorale garantit la continuité de votre patrimoine et de votre entreprise, au service de vos salariés, de vos clients et de votre famille.

En abordant ces questions cruciales aujourd'hui, vous prenez en main votre destinée et celle de vos héritiers. Vous détenez ainsi le pouvoir de façonner un avenir solide et durable pour votre entreprise et vos prochaines générations.

Alors, êtes-vous prêt à prendre les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de votre entreprise et de votre patrimoine ?

♦ Éditions Gereso, 197 pages, 27 €.

Le regard de Faro

LES BANQUES TRADITIONNELLES TENTENT DE RECONQUÉRIR LES JEUNES



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.

Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>

 L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,

Envoyez-nous
vos annonces
par mail



annoncelegale.jdp@legalnet.org



ANNONCES LEGALES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

RELATIONS CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp@legalnet.org

COMPTABILITÉ

03.80.68.23.69.
direction.jdp@legalnet.org

Avis d'attribution



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or

Avis d'attribution de marché simplifié

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or, 22D boulevard Winston Churchill, C.S. 16209 - 21062 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.11.26.00 - Mail : marchespublics@sdis21.org
Adresse(s) Internet :
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr>
OBJET DU MARCHÉ :
Fourniture et livraison de titres restaurants pour les agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or (SDIS 21).
L'intégralité de l'avis d'attribution est consultable dans le BOAMP et le JOUE et sur le site internet : <https://www.ternum-bfc.fr>.
AUTRES RENSEIGNEMENTS :
Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : 2025E01.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 26 novembre 2025.
L2506096

Procédure adaptée

SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES

Avis d'appel public a la concurrence

1. Pouvoir adjudicateur :
SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES, Rue du Triage - 21120 IS-SUR-TILLE. Tél. : 03.80.95.21.10.
2. Procédure de passation : Procédure adaptée.
3. Objet du marché : Traitement des déchets verts collectés sur les déchèteries du SMOM.
4. Durée du marché : 2 ans du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, renouvelable 1 fois pour une durée de 1 an.
5. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : Téléchargement sur ternum-bfc.fr réf : smom-dechets-verts.
6. Date limite de réception des offres : Lundi 15 décembre 2025 à 12h00.
7. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
- Conditions fixées dans le règlement de consultation.
8. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
9. Délai de validité des offres : 90 jours.
10. Date d'envoi de l'avis à la publication : 24 novembre 2025.
L2506007

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30
Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851
xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS



SCP PARRY-AVRIL & NEYRET
Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)
16 rue de Lorraine

LES TROUVAILLES
DE GLADYS/MFD
Decoration

Insertion - Cession de
fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Anne-Gaël PARRY-AVRIL, notaire à BEAUNE, le 17/11/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 19/11/2025, réf. 2025 N 02736, il a été cédé par :

La Société dénommée LES TROUVAILLES DE GLADYS, dont le siège est à BEAUNE (21200) 28 faubourg Madeleine, identifiée au SIREN sous le numéro 979472255 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

A :
La Société dénommée MFD Decoration, dont le siège est à BEAUNE (21200), 28 rue du Faubourg Madeleine, identifiée au SIREN sous le numéro 992461780 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Le fonds de commerce de vente d'articles de cadeaux, arts de la table, petit mobilier et objet de décoration de la maison, luminaire, accessoires de mode, vaisselle sis à BEAUNE (21200), 28 rue du Faubourg Madeleine, connu sous le nom commercial COULEURS ET TENDANCES et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 979472255.

Transfert de propriété et jouissance au 17/11/2025.

Prix de la cession : 40.000,00 €, s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour 39.570,00 € ;
- au matériel pour 430,00 €.
Payé comptant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion : Le notaire.
L2505966



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

EST COURTAGE
DIJON
STRASBOURG/TR
PATRIMOINE

Cession fonds de
commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/11/2025, enregistré au SPFE de DIJON le 18/11/2025 Dossier 2025 00048869 référence 2104P01 2025 A 02642, la société EST COURTAGE DIJON STRASBOURG, SAS au capital de 3 000 €, dont le siège est 6 Rue des Demoiselles, 21121 AHUY, immatriculée n° 823 437 090 RCS DIJON, a cédé à la société TR PATRIMOINE, SASU au capital de 1 000 €, dont le siège est 7 Avenue de la Tournelle, 21310 BELLENEUVE, immatriculée n° 930 477 922, un fonds de commerce de conseils en gestion de patrimoine sis et exploité 6 Rue des Demoiselles, 21121 AHUY, au prix de 350 000 €.

Entrée en jouissance au 15/11/2025.
Pour la réception des oppositions, domicile est élu au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance au Cabinet d'avocats FIDAL, 2B avenue de Marbotte, 21000 DIJON.
L2505967



ELMAS II/NAAN
SMASH

Avis de cession

Acte de Me Clara SANCHEZ FERREIRA, notaire associée à DIJON, 43 rue Elsa Triolet, Parc d'Activités Valmy, du 18 novembre 2025, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON, le 21 novembre 2025, dossier 2025 00049594 référence : 2104P01 2025 N 02775.

Cédant : La société dénommée ELMAS II, SAS au capital de 500 €, siège social à DIJON (21000), 2 rue Marceau, R.C.S. DIJON N° 938 342 672.

Cessionnaire : La société NAAN SMASH, SAS au capital de 500 €, siège social à DIJON (21000), 2 rue Marceau, R.C.S. DIJON N° 992 667 634.

Fonds vendu : restauration rapide, préparation et commercialisation de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, sans vente de boissons alcoolisées, exploité à DIJON (21000), 2 rue Marceau, R.C.S. DIJON N° 938 342 672.

Eléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 27.000,00 €, propriété et jouissance transférées le 18 novembre 2025.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Elsa Triolet, Parc d'Activités Valmy - 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion :
Clara SANCHEZ FERREIRA.
L2506052

Pour avis.

L2506055



Office notarial situé à DIJON (21000)
21 place de la République

LE PAVÉ
DANS LA MARE

Suivant acte reçu le 20 novembre 2025 par Maître Hubert CHARLOT, Notaire à DIJON (21000), enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON, il a été cédé :

Par la société dénommée LE PAVE, SAS dont le siège est à FONTAINE LES DIJON (21121), 2 rue Jehly Bachellier, identifiée au SIREN sous le numéro 978 809 713 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000), en liquidation judiciaire suivant jugement du Tribunal de commerce de DIJON (21000) du 26 août 2025, représentée par la SELARL 4R SOLUTIONS, pris en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX, mandataire-judiciaire domicilié à DIJON (21000), 2B avenue de Marbotte.

Au profit de la société dénommée JAL, SAS dont le siège est à FONTAINE LES DIJON (21121), 4 rue du Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 993 631 050 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000).

Objet de la cession : Restauration, brasserie et bar sis à FONTAINE LES DIJON (21121), 2 rue Jehly Bachellier, connu sous le nom commercial LE PAVÉ DANS LA MARE, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (21000) sous le numéro 978 809 713.

Prix de cession : 10.000,00 €, dont 10.000,00 € d'éléments incorporels et 0,00 € de matériel et mobilier.

Propriété à compter du 20 novembre 2025. Jouissance depuis le 20 octobre 2025.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du mandataire-judiciaire susnommé, où domicile est élu.

Pour avis et mention,
Hubert CHARLOT.
L2506095

THERAXEL/COETIC

Suivant acte sous seing privé en date du 21/10/2025, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 18/11/2025, bordereau Dossier 2025 00048701, référence 2104P01 2025 A2620, la société THERAXEL, SAS au capital de 100.000 €, dont le siège social est 16 rue Sainte-Marguerite - 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro R.C.S. DIJON 795 279 447, A CÉDÉ à la société COETIC, SASU au capital de 2 000,00 €, dont le siège social est 16 rue Sainte Marguerite - 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro R.C.S. DIJON 989 804 000, représentée aux présentes par sa Présidente, la société ANTAURXEL elle-même représentée par son cogérant Monsieur Pierre DEVAUX, sa branche complète d'activités de « Conseils en systèmes et logiciels informatiques », sis et exploité 16 rue Sainte-Marguerite 21200 BEAUNE, moyennant le prix de SOIXANTE-QUINZE MILLE (75.000) €. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/10/2025. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé.

CONSTITUTION

DE SOCIETE



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LE RELAIS DES
PRES SIMON

Par acte SSP du 30/10/2025 il a été constitué la société LE RELAIS DES PRES SIMON, Société à responsabilité limitée, au capital de 1.500 €, siège social : 25 Route Impériale - 21210 MONTLAY EN AUXOIS objet : location de cabanes en bois pour des séjours touristiques, prestation de services (accueil du public, petits déjeuners préparés sur place, plateau repas non préparés sur place, location de vélos et équipements accessoire) durée : 99 ans, gérant M^{me} Sabrina LEVEQUE demeurant 25 route Impériale - 21210 MONTLAY EN AUXOIS, immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2505932



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

SCI DU GENERAL

Dans l'annonce L2505903 paru le 20 novembre 2025, relatif à la constitution de la société civile immobilière dénommée « DU GENERAL », siège social : DIJON (21), 2 rue Bossack, capital social : 1.000,00 €, société en cours d'immatriculation ; il a été omis l'adresse des gérants, savoir : M François PENY demeurant à FONTAINE LES DIJON (21) 13 rue de la Confrérie. M. François GUILLERMET demeurant à DIJON (21) 19 bd. de Brosses. M^{me} Stéphanie CHAPUIS demeurant à DIJON (21) 8 Bis rue de Bel Air. M. Luc DASNOY demeurant à FLEUREY SUR OUCHE (21) 10 rue de la Cour des Closés.

Pour avis - la gérance.

L2505961



DIALOGPERF

Aux termes d'un ASSP en date du 20/11/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :
DIALOGPERF

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : la formation professionnelle continue, l'ingénierie pédagogique, la conception, l'animation et la commercialisation d'actions de formation à destination des entreprises, des institutions et des particuliers, la réalisation de bilans de compétences, le coaching professionnel individuel et collectif, la création, la production et l'édition de supports pédagogiques, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : 16 RUE DES CHEVRIÈRES, 21380 SAVIGNY LE SEC

Capital : 1 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. ROGER Jean-François 16 RUE DES CHEVRIÈRES 21380 SAVIGNY LE SEC

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Cause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L'associé unique

L2505418

TGC Transports
Guillaume
Charbonnier

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 Allée du Château
21130 LES MAILLYS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LES MAILLYS du 31/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TGC Transports Guillaume Charbonnier

Sigle : TGC

Siège social : 4 Allée du Château, 21130 LES MAILLYS

Objet social : L'exercice de l'activité de transport public routier de marchandises pour le compte d'autrui, au moyen de véhicules industriels de tous tonnages, y compris l'utilisation de bennes spécialisées destinées notamment aux travaux publics et de bennes céréalières ;

- La mise en location de véhicules industriels, avec ou sans conducteur ;
- La réalisation de toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement aux opérations de transport routier de marchandises, à la location de matériels et de véhicules de transport ;
- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de tous produits, matériels, fournitures et accessoires se rapportant aux activités de transport routier, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 20 000 euros

Gérance : Monsieur Guillaume CHARBONNIER, demeurant 4 Allée du Château, 21130 LES MAILLYS

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2505875



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

TAMPER CAFE

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 12 novembre 2025.

Dénomination : TAMPER CAFE.
Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : La vente et la dégustation sur place, au comptoir ou à emporter de cafés, thés et boissons à base de café et de thé, ainsi que d'autre type de boissons chaudes ou froides, alcoolisées ou non alcoolisées, présentés dans des conditionnements jetables ou non jetables ; La vente et la consommation de de gâteaux, snacks, et autres produits alimentaires ; La vente de produits non-alimentaires ; La vente peut être dans une salle sur place ou dans des équipements mobiles ; L'exploitation d'un fonds de commerce de café, bar, brasserie avec vente de boissons non alcoolisées, petite restauration sur place ; La fourniture, la vente et le service d'aliments et de boissons sur place ou à emporter ; Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration ; La création et exploitation, directe ou indirecte de tout café, snack et établissement de restauration ou fast-food ; La création, acquisition, construction, exploitation directe ou indirecte, la prise à bail, la location ou la sous location, de tous immeubles, fonds de commerce, usine, établissement entrepôts, locaux ou ateliers nécessaires à l'activité de la société ; L'obtention, la représentation, la concession, l'exploitation, sous toutes formes pour le compte exclusif de la société de tous brevets, marques, enseignes, licences, procédés français ou étrangers se rattachant d'une manière quelconque à l'un des objets précités ; L'acquisition, la location et l'importation de tous appareils, matériels, machines, produits, matières premières ou autres nécessaires à la réalisation de l'objet social ;

Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation. Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 5.000 € divisé en 5.000 actions de 1 € chacune, réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les Actions sont librement cessibles (aucun agrément nécessaire) entre associés. Les Actions ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. En cas d'associé unique, la Cession est libre.
Siège social : 12 Impasse Edgar Degas - 21000 Dijon.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : ESPRESSO-T SARL 21 rue de la Poste - 21000 Dijon immatriculée au R.C.S. de Dijon sous le numéro 531784684.
Représentant permanent : M. Bertrand DUBOIS.
Directeur général : LAZAC PROJET SARL 7 rue Louis Jouvett - 21000 Dijon immatriculée au R.C.S. de Dijon sous le numéro 892660689.
Représentant permanent : M. Jocelin BRANCHE.

Pour avis.

L2505943



9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

TAMGO

Société civile
Au capital de 1.200 Euros
Siège social : 55 rue du bourg voisin
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
R.C.S. Dijon

Par acte SSP en date du 20/11/25, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société civile.
Objet : Gestion de son patrimoine tant mobilier qu'immobilier.

Dénomination sociale : TAMGO.
Durée : 99 ans.

Siège social : 55 rue du bourg voisin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS.

Capital : 1.200 € divisé en 1.200 parts de 1 € chacune.

Cession de parts : Elles ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf pour les cessions entre associés et pour celles consenties au conjoint, à un ascendant ou à un descendant du cédant.

Gérants : M^{me} Sarah PINARD, née le 2/01/1972 à DIJON et M. Sébastien PINARD, né le 14/02/1972 à DIJON demeurant ensemble 55 rue du bourg voisin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON (21).

Pour avis : La gérance.

L2505944



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

Groupement foncier agricole « LES CLOS DE SAINT PERE »

Suivant acte reçu par Maître NÉNERT le 07/11/2025, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : groupement foncier agricole « LES CLOS DE SAINT PERE ».
Siège social : 4 Cour au Motet - 21121 ETAULES.

Durée : 99 ans.

Objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, composant son patrimoine.

Capital social : 1.000 €.

Apports en numéraire : 1.000 €.

Gérant : M. Gérard ROUX demeurant à ETAULES (21121), 4 cour au motet.

Cause d'agrément : toute cession à titre onéreux ou gratuit est soumise à l'agrément des associés.

Immatriculation : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2505949

SCI LES CAVES

Avis est donné de la constitution de la société SCI LES CAVES, au capital de 2 000 €.

Siège : 12 RUE DE SKOPJE 21000 DIJON.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 2 000 €.

Les parts sociales sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

Gérant : Monsieur Christophe TOMASINI, demeurant 51 C RUE RENE CASSIN 21850 ST APOLLINAIRE.
L2505962

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

PMVL

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 14/11/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : PMVL
Objet social : Gestion de fonds
Siège social : 9A Grande rue, 21130 PONCEY LES ATHEE
Capital : 300 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M^{me} PERRIN Marine
9A grande rue 21130 PONCEY LES ATHEE
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
PERRIN Marine

L2505963

TALANT IMMOBILIER

Société civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 20 rue des Moullissards 21240 TALANT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALANT du 21/11/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile.
Dénomination sociale : TALANT IMMOBILIER.
Siège social : 20 rue des Moullissards - 21240 TALANT.
Objet social : - La prise de participation, directe ou indirecte, par tous moyens, dans le capital ou les droits sociaux de toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, notamment dans :
- des sociétés civiles (SCI, SCP, SC, etc.);
- des sociétés commerciales (SAS, SARL, SA, etc.);
- les sociétés holding et toute société qui viendrait à s'y rattacher ;
La constitution, la détention, la gestion, l'administration et la transmission d'un patrimoine privé ou professionnel, tant mobilier qu'immobilier, au profit de son ou ses associés ;
- L'animation et la coordination des filiales, notamment par la définition de leur politique stratégique, commerciale, financière ou administrative, ainsi que la fourniture de services spécifiques, tels que :
- prestations de direction, de gestion administrative, juridique, comptable, informatique, financière, fiscale ou commerciale ;
- assistance technique et opérationnelle ;
- mise à disposition de personnel, de locaux, d'équipements, ou de tout autre moyen ;
- L'acquisition la détention, la cession, l'apport, l'échange ou la transmission, sous toutes formes, de valeurs mobilières, droits sociaux, titres de participation, obligations, ou tout autre actif financier, dans le respect du caractère civil de la société ;
- La propriété, l'acquisition, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, par bail ou autrement, de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, détenus directement ou indirectement notamment par l'intermédiaire de sociétés civiles immobilières (SCI) ;
- La souscription de tous contrats de prêt, d'assurance ou de garantie nécessaires à la réalisation de l'objet social, ainsi que la prise de sûretés réelles ou personnelles, dans la limite des intérêts de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Baptiste, Jean, Gilbert CORTOT, demeurant 42 rue d'Hauteville - 21121 DAIX.
Clauses relatives aux cessions de parts : l'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis : La Gérance.
L2505971

LEGi SOCIÉTÉ d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EXPLOITATION FORESTIERE PENSIER DAVID

ASSP en date du 19/11/2025 : il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SAS - Dénomination sociale : EXPLOITATION FORESTIERE PENSIER DAVID - Siège social : 1 A Rue du Buisson Brule, 21130 PONCEY LES ATHEE - Objet social : L'exercice de toutes activités de travaux forestiers, notamment les services de soutien à l'exploitation forestière, l'abattage, le débardage, le défrichement, l'élagage, la plantation, l'entretien et la reforestation ; La réalisation de travaux agricoles, d'aménagements ruraux ou de génie végétal ; L'achat, la vente, la location, l'import - export de tous matériels, équipements et produits liés à ces activités ; La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou de société en participation. Durée : 99 ans - Capital social : 160 000 euros - Président : David PENSIER, 1 A Rue du Buisson Brule, 21130 PONCEY LES ATHEE - Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés - Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix - Apport : David PENSIER apporte à la société EXPLOITATION FORESTIERE PENSIER DAVID l'intégralité de son patrimoine professionnel, lequel comprend un fonds agricole d'entrepreneur de travaux forestiers (abattage, bûcheronnage, débardage, défrichement, élagage, plantation, entretien et reforestation), domicilié 1 A rue du Buisson Brule à PONCEY LES ATHEE (21130), immatriculé au registre national des entreprises et identifié à l'INSEE sous le numéro 443 436 878 00013. Cet acte a été enregistré auprès du SIE de DIJON sous le numéro 2025 000495513, réf 2104P01 2025 A 02686 le 21/11/2025 préalablement à la présente publicité. Pour les oppositions, élection de domicile a été faite dans le ressort du tribunal de commerce de DIJON où se trouve le fonds apporté. Les éléments d'actifs et de passifs ont été apportés pour une valeur nette de 160.000 €. La date d'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1^{er} janvier 2025. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à David PENSIER, de 16.000 actions de la Société EXPLOITATION FORESTIERE PENSIER DAVID. La société XPLOITATION FORESTIERE PENSIER DAVID aura la propriété des éléments apportés, au plan comptable, juridique et fiscal, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2025. Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de DIJON. R.C.S. DIJON.

L2505997 Pour avis.

SMCL INVEST

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société SMCL INVEST, SARL au capital de 445 000 euros, Siège social : 86 Route de Dijon 21470 BRAZEY EN PLAINE, Durée : 99 ans, Objet social : acquisition, propriété, vente, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux, direction, ou autres. Les gérants sont Madame Marie LIOTARD et Monsieur Serge CHOL demeurant tous deux 12 Rue du Champ Baudot 21170 ECHENON.
Pour avis : La Gérance.
L2506016

ZMX Future

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 12/11/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ZMX Future
Objet social : Promotion, développement et diffusion de la pratique des sports et loisirs mécaniques de nouvelle génération, notamment à motorisations électriques ou technologies innovantes visant l'amélioration des performances et la réduction de l'impact environnemental ; organisation d'événements liés à la pratique de la moto ou à d'autres activités de loisirs et gestion associée ; fourniture et gestion de prestations liées à la promotion, l'encadrement et l'organisation de la pratique de la moto, y compris l'aménagement, l'entretien et l'exploitation de circuits de pratique motocycliste et des équipements/infrastructures associés ; achat, vente, location et négoce de deux-roues (motorisés ou non) et, plus généralement, de tous véhicules terrestres ; achat, vente et négoce de pièces détachées, consommables, accessoires et équipements relatifs aux deux-roues et, plus largement, aux véhicules terrestres ; import-export de deux-roues, pièces détachées, consommables et accessoires associés ; exploitation d'un site de e-commerce associé ; prestations de conseil et d'accompagnement liées à l'achat, la vente, l'évaluation ou la revente de véhicules, sous réserve des réglementations spécifiques applicables ; et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement
Siège social : 3 chemin du Quartier, 21310 JANCIGNY
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. PARIS Yannick 3 chemin du Quartier 21310 JANCIGNY
Admission aux assemblées et droits de votes : L'associé unique exerce seul les pouvoirs ; chaque action donne droit à une voix
Yannick PARIS

L2506001

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

FAUBOURG 10

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 24/11/2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : FAUBOURG 10
SIÈGE SOCIAL : 83 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
DURÉE : 99 ans
OBJET : l'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration, la gestion et la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers
CAPITAL SOCIAL : 1 600 euros
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 600 euros
GÉRANT : Mr Eloi BARIOZ demeurant à DIJON, 83 avenue Victor Hugo
CLAUDE D'AGRÈMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité
IMMATRICULATION : RCS DIJON
Pour avis
L2506006

LA BRAISE D'OR

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société LA BRAISE D'OR, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €. Siège social : 54 rue de Dijon - 21121 DAIX. Durée : 99 ans. Objet social : Restaurant, brasserie, traiteur. Les gérants sont Monsieur Khachatur HAMBARDZUMYAN et Madame Lusine HAMBARDZUMYAN demeurant ensemble 19 rue René Cassin - 21000 DIJON.
Pour avis : La Gérance.
L2506082

SCI LES TONTONS

Avis est donné de la constitution de la société SCI LES TONTONS, au capital de 1.200 €.
Siège : 64 rue Chabot Charmy - 21000 DIJON.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :
- l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.200 €.
Les parts sociales sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.
Gérant : Monsieur Romain PETIT, demeurant 22 rue du Midi - 21000 DIJON.
Gérant : Monsieur Baptiste ROUSSELIN, demeurant 221 route de Montmerle - 69830 ST GEORGES DE RENEINS.
Gérant : Monsieur Frédéric MORIN, demeurant 7 rue Chagnot - 21540 BLAISY-BAS.
L2506008

SCI LA BAIELOISE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 25/11/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI LA BAIELOISE
Objet social : La société a pour objet l'acquisition, la rénovation, la transformation, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la gestion, la location, la vente de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment l'immeuble sis 5 rue Noiroi 21330 BALOT, cadastré section AL-11, d'une contenance de 1067 m² et toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 5 rue Noiroi, 21330 BALOT
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Co-gérance : M^{me} BAGROWSKI Céline 19 rue d'Amilly 21330 BALOT et M. JEANNOT Rudy, Raynald, Sébastien 19 rue d'Amilly 21330 BALOT
Clause d'agrément : L'associé qui envisage de céder ses parts notifie son projet de cession à la société et à chacun des associés par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant le nombre de parts à céder et le prix, les nom, prénoms, nationalité, profession et domicile du cessionnaire proposé. Il demande l'agrément du cessionnaire proposé. Dans les quinze jours de la notification du projet de cession à la société, la gérance devra consulter les associés par écrit à l'effet d'obtenir cet agrément. Dans les quinze jours de l'envoi de cette lettre, chaque associé, à l'exception du cédant, devra faire connaître, sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, s'il accepte ou non cet agrément. Si la cession des parts est agréée, elle doit être régularisée dans le délai de deux mois à partir de la notification de l'agrément. A défaut de régularisation dans ce délai, le cédant est réputé avoir renoncé à la cession. En cas de refus de l'agrément, les associés peuvent acquérir les parts. Si plusieurs associés se portent acquéreurs, les parts seront réparties entre eux proportionnellement à leur nombre de parts. Si aucun associé ne se porte acquéreur, la société peut faire acquérir les parts à un tiers agréé à l'unanimité par les autres associés, ou les acquérir elle-même en vue de leur annulation.
Balbir SINGH
L2506069

SCI LA BAIELOISE

SITALA

Aux termes d'un ASSP en date du 26/11/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SITALA
Objet social : La vente au détail et en gros de téléphones mobiles, smartphones, tablettes et objets connectés,La vente d'accessoires de téléphonie (coques, chargeurs, écouteurs, protections, etc.),La réparation, le dépannage et la maintenance d'appareils électroniques,La vente au détail et en gros de téléphones mobiles, smartphones, tablettes, objets connectés,La vente d'accessoires de téléphonie et multimédia (coques, chargeurs, écouteurs, protections, etc.),La réparation, le dépannage et la maintenance d'appareils électroniques,La vente, la location, l'entretien et la réparation de vélos, trottinettes électriques et moyens de mobilité,La vente de pièces détachées,La vente de cheveux naturels et synthétiques, perruques, extensions capillaires, produits et accessoires de coiffure,La vente de produits cosmétiques et de soins capillaires,L'import-export de tous produits non réglementés liés à ces activités,Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
Siège social : 43 Rue Berbisey, 21000 DIJON
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Président : M. SINGH Balbir 40 Rue Condorcet 21000 DIJON
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Les décisions sont prises par l'associé unique dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.Le président informe l'associé unique des décisions prises et établit un procès-verbal consigné dans le registre spécial.
Balbir SINGH
L2506074

LEGi SOCIÉTÉ d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LES GENOIS

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
14 Rue de l'Est - 21000 DIJON

ASSP en date du 24/11/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SCI - Dénomination : LES GENOIS
- Siège : 14 Rue de l'Est, 21000 DIJON
- Objet : l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires - Durée : 99 ans - Capital : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : M. Eric DEBALLON - M^{me} Véronique DEBALLON demeurant 14 Rue de l'Est 21000 DIJON - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
L2506060

GONZALVEZ - GONNACHON

Aux termes d'un acte électronique en date du 27/11/2025, il a été constitué une société civile de moyens au capital de 120 €, dénommée **GONZALVEZ - GONNACHON**, dont le siège social est situé 11 bis, cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON, qui a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes autres cessions, même au profit du conjoint, d'ascendants ou de descendants, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Le Dr Martin GONZALVEZ, demeurant 47, rue Le Nôtre - 21000 DIJON et le Dr Arnaud GONNACHON, demeurant 45, rue Sambin - 21000 DIJON, assurent la gérance pour une durée indéterminée.
Pour avis
L2506120

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

GLR

Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 21/11/2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : GLR.
SIÈGE SOCIAL : 1 Allée Roger Renard - 21240 TALANT.
DURÉE : 99 ans.
OBJET : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers ; l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la détention et la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières et de tous droits sociaux.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.
GÉRANTE : M^{me} Lisa RIGAUD demeurant à TALANT (21240), 1 allée Roger Renard.
CLAUDE D'AGRÈMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : RCS DIJON.
Pour avis.
L2506014

SARL D'ECOLE

Avis est donné de la constitution de la société SARL D'ECOLE, au capital de 1.000 €.
SIÈGE : 3 rue des Frères Paquet - 21121 FONTAINE LES DIJON.
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.
OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :
Gestion administrative et pédagogique externalisée pour les Centres de Formation d'Apprentis (CFA).
Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.
Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.
GÉRANTE : Madame Caroline SORLI, demeurant 3 rue des Frères Paquet - 21121 FONTAINE LES DIJON.
GÉRANT : Monsieur Hugo MELENDEZ, demeurant 3 rue des Frères Paquet - 21121 FONTAINE LES DIJON.
L2506116

GONZALVEZ - GONNACHON

Aux termes d'un acte électronique en date du 27/11/2025, il a été constitué une société civile de moyens au capital de 120 €, dénommée **GONZALVEZ - GONNACHON**, dont le siège social est situé 11 bis, cours du Général de Gaulle - 21000 DIJON, qui a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes autres cessions, même au profit du conjoint, d'ascendants ou de descendants, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Le Dr Martin GONZALVEZ, demeurant 47, rue Le Nôtre - 21000 DIJON et le Dr Arnaud GONNACHON, demeurant 45, rue Sambin - 21000 DIJON, assurent la gérance pour une durée indéterminée.
Pour avis
L2506120

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

PAKITO

Rectif AL n°L2506078 du 27/11/2025
- LE JOURNAL DU PALAIS. Il fallait lire : Siège : 9 Rue Dominique Ancemot 21120 IS SUR TILLE. L2506119



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PAKITO

Avis de constitution

ASSP 07/11/2025. FORME : SARL. DÉNOMINATION : PAKITO. SIÈGE : 19 rue Dominique Ancemot - 21120 IS SUR TILLE. OBJET : Restauration sur place, à emporter et en livraison ; Vente de boissons alcoolisées pendant et hors repas ; Toute activité accessoire se rapportant à l'activité principale. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 1.000 €. GÉRANCE : Madame Menekse INAL et Monsieur Levent INAL, 24D rue Felix Laidet - 21120 IS SUR TILLE. Immatriculation R.C.S. DIJON.

L2506078 Pour avis.

MODIFICATION
DE STATUTS



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

DE LA COMME

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 2 rue de la Croisée
21390 BRAUX
R.C.S. Dijon 499 346 963

Aux termes du procès-verbal de décisions de l'associé unique en date du 16/10/2025, la société a été transformée en Société par actions simplifiée à compter du 16/10/2025.

La dénomination de la société, son capital, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Le siège social est transféré 4 rue Berlinguet - 21390 BRAUX.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Administration : fin du mandat de gérant de Monsieur Philippe BADIN demeurant 4 rue du Berlinguet - 21390 BRAUX. Nomination Président : Monsieur Philippe BADIN demeurant 4 rue du Berlinguet - 21390 BRAUX.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON

Pour avis.

L2505503

NR AUDIT

Société à responsabilité limitée
au capital de 995.000 Euros
Siège social : Parc Valmy -
51 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
841 404 387 R.C.S. Dijon

Par décision du 18.09.2025, l'associé unique a augmenté le capital social de 345.000 € pour le porter de 650.000 € - divisé en 65.000 parts de 10 € - à 995.000 €, par incorporation de ladite somme prélevée sur le compte « autres réserves » et création de 34.500 parts sociales de 10 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : La Gérance.

GEALAN

Dénomination sociale : GEALAN
Forme juridique : SARL
Capital social : 150 000 €
Siège social : ZAE des Terres d'Or
Route de Saint-Philibert
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
RCS : DIJON - 483 279 089 00021

Lors de l'assemblée générale annuelle en date du 30/06/2025, il a été décidé de procéder au changement de commissaire aux comptes de la société.
La société KPMG SA, domiciliée 2 avenue Gambetta Tour Egho 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex, commissaire aux comptes titulaire, a cessé ses fonctions.

Il a été nommé en remplacement Monsieur Benoit RIETSCH commissaire aux comptes indépendant, domicilié 1 Avenue d'Altkirch 68100 MULHOUSE, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire.

Ce changement prend effet à compter du 30/06/2025, date de l'AG ayant décidé de ce changement.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de du greffe de Dijon.

L2505656

SCI ANNEVALMY

Société Civile Immobilière
au capital de 670 euros
Siège social : 4, rue Jeanne Barret
21000 DIJON
500 069 414 RCS DIJON

Avis de modification

Aux termes de décisions unanimes en date du 14/11/2025, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 250 € pour le ramener à la somme de 420 €, ce par voie d'annulation de 25 parts sociales, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Modification sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

L2505768

ISAUTOM

Modifications des
dirigeants

ISAUTOM - SAS au capital de 16 000 euros - Siège social : 7 Boulevard de l'Europe, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR - 925 181 257 RCS DIJON : AGE du 18/11/2025, Démission de Gaël POTOCZNY de ses fonctions de Président, remplacé à compter du 14/11/2025 par la SARLU PotoHéritas, Société à responsabilité limitée au capital de 53 675 euros, dont le siège social est 35 B Rue de Franche-Comté, 21760 LAMARCHE SUR SAONE, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 993 903 863, représentée par son gérant Gaël POTOCZNY. Démission de Brice PERBET de ses fonctions de Directeur Général, remplacé à compter du 14/11/2025 par la SARLU BRAGALIS INVEST, Société à responsabilité limitée au capital de 53 675 euros, dont le siège social est 5 Route de Collonges, 21110 LONGEAULT PLUVAULT, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 993 874 999, représentée par son gérant Brice PERBET.

L2505882



MIG WELD

SAS au capital de 500 000 euros
Siège social : 20 rue Colbert 21600 LONGVIC
399 640 143 RCS DIJON

Demission d'un directeur
general

Aux termes d'une décision en date du 17/11/2025, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Mario SALA de ses fonctions de Directeur Général à compter du 13/11/2025 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

POUR AVIS Le Président

L2505797

CARTEL DE LA
CHOUETTE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000,00 Euros
Siège social : 15, rue du Collège
21200 BEAUNE
R.C.S : DIJON 840 315 246

Avis de démission

Par AG Mixte du 09/09/2025, les associés ont pris acte de la démission de Laurent NOYER de ses fonctions de directeur général avec effet au jour même. Il n'est pas remplacé.

Pour avis.

L2505892

ALTIMA

ALTIMA, SCI, au capital de 1.000 €, dont le siège social est fixé 4 rue du Château - 21250 VILLY LE MOUTIER, immatriculée au R.C.S. DIJON, sous le numéro 949 108 476, aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 novembre 2025, il résulte que : Le siège social a été transféré du 4 rue du Château - 21250 VILLY LE MOUTIER au 14 rue du Faubourg Perpreuil - 21200 BEAUNE à compter du 7 novembre 2025.

Pour avis : La gérance.

L2505904



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SISA
BEAUNESANTE.
COM

Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires
à capital variable
Siège social :
5 rue du Régiment de Bourgogne
21200 BEAUNE
814 727 889 R.C.S. Dijon

AGM 28/10/2025 : 1. Augmentation du capital de 379 €, pour le porter de 4.422 € à 4.801 €. 2. Option pour la variabilité du capital social : Montant du capital plancher : 4.400 €, en deçà duquel toute réduction nécessiterait une nouvelle décision de l'assemblée. Montant du capital souscrit initial : 4.801 €. Montant capital plafond autorisé : 44.000 €, au-delà duquel toute augmentation nécessiterait une nouvelle décision de l'assemblée.

R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2505937



**OFFICE
HERVO**
NOTAIRE



**SELARL OFFICE
NOTARIAL HERVO**
13 rue du Docteur Calmette
51200 EPERNAY

SCP RAIMI-
MANIÈRE/CRUYT

Siège social :
29 rue d'Ahuy - 21000 DIJON
Immatriculée au R.C.S. de Dijon
sous le n°793 945 494

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/09/2025, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de REIMS le 19/11/2025, bordereau n° n° 5104P04 2025 N3422, il a été décidé par les associés de la transformation de la société CIVILE PROFESSIONNELLE en société CIVILE DE MOYENS sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Nouvelle forme : Il est formé entre les comparants une société civile de moyens régie par le titre IX du livre III du Code Civil (art. 1832 à 1873, par la loi 78-9 du 4 janvier 1978) et par les présents statuts. Pour l'exercice de la profession d'infirmière en cabinet libéral.

Nouvelle dénomination : SCM RAIMI-MANIÈRE/CRUYT

Nouvel objet : La société a pour objet exclusif de faciliter les activités professionnelles des associés, sans pouvoir par elle-même exercer leur profession, telles que celles-ci définies par la législation en vigueur et par les codes de déontologie respectifs en assurant notamment le libre choix par le malade entre les praticiens, membres de la société, ainsi que l'indépendance technique et morale de chaque praticien qui exercera sous son entière responsabilité personnelle. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle de ses sociétaires.

Elle peut engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement procéder à toutes autres opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

Elle a notamment pour objet de fournir aux associés les moyens matériels nécessaires à l'exploitation d'un cabinet d'infirmière ou de tous autres cabinets qui pourraient être créés, de faire à cet effet tous les investissements nécessaires, de régler toutes dépenses communes par voie d'appels de fonds sur les associés et, à ces effets, passer et signer tous contrats et généralement faire le nécessaire.

Cession des parts : cession de parts à un non associé est soumise à agrément.

Mention sera faite au R.C.S de DIJON.

Pour avis : Le gérant.

L2505951

SCI DE LA RIVE

SCI au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : Lot Les Hauts Rives
21640 VOUGEOT
328 428 339 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions extraordinaires du 12/11/2025, il a été décidé de :

- transférer le siège social à Résidence St Sébastien tour C - 9/11 rue du Grand Rabbin Haguenauer à NANCY (54000).

La société sera radiée du R.C.S. de DIJON et nouvelle immatriculation au R.C.S. NANCY.

L2506004



**OFFICE
HERVO**
NOTAIRE



**SELARL OFFICE
NOTARIAL HERVO**
13 rue du Docteur Calmette
51200 EPERNAY

SCP RAIMI-
MANIÈRE/CRUYT

Siège social :
29 rue d'Ahuy - 21000 DIJON
Immatriculée au R.C.S. de DIJON
sous le n° 793 945 494

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/09/2025, il a été pris acte de modifier le capital de la société à compter de même jour. ANCIENNE MENTION : Le capital était de 54.000,00 €, divisé en 1.000 parts de 54 € chacune. NOUVELLE MENTION : Le capital est désormais de 4.000 €, divisé en 1.000 parts de 4 € chacune. Nature de la modification : Retrait d'actifs. Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Me HERVO.



**OFFICE
HERVO**
NOTAIRE



**SELARL OFFICE
NOTARIAL HERVO**
13 rue du Docteur Calmette
51200 EPERNAY

«SCM
RAIMIMANIERE/
CRUYT»

Suivant acte reçu par Maître Jean -Cyril HERVO, Notaire à EPERNAY (51200) le 16 octobre 2025, avec prise d'effet au 30/09/2025, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de REIMS le 19/11/2025, bordereau n° 202500049954, les associés de la société dénommée «SCM RAIMIMANIERE/CRUYT», au capital de 4.000,00 €, ayant son siège à DIJON (21000), 29 rue d'Ahuy, R.C.S. DIJON n° 793 945 494, ont nommé comme co-gérante : Madame Emilie BOUDIER, demeurant à COUTERNON (21560), 4 rue Vincent Van Gogh, en remplacement de Madame Julie RAIMIMANIERE, et ont décidé du changement de dénomination de la société qui devient «SCM CRUYT/BOUDIER», avec prise d'effet au 30/09/2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : Le Notaire.

L2505952



**OFFICE
HERVO**
NOTAIRE



**SELARL OFFICE
NOTARIAL HERVO**
13 rue du Docteur Calmette
51200 EPERNAY

SCI RCM

Suivant acte reçu par Maître Jean -Cyril HERVO, Notaire à EPERNAY (51200) le 16/10/2025, avec effet au 30/09/2025, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de la MARNE, le 19/11/2025, bordereau n° 5104P04 2025 N3421, les associés de la Société dénommée SCI RCM, au capital de 1000,00 €, ayant son siège à DIJON (21000), 29 rue d'Ahuy et 25 rue du 23 janvier, RCS DIJON n° 814 993 358. Ont nommé comme co-gérante : Madame Emilie BOUDIER, demeurant à COUTERNON (21560), 4, rue Vincent Van Gogh, en remplacement de Madame Julie RAIMI-MANIERE, et ont décidé du changement de dénomination de la société qui devient « SCI 29, rue D'Ahuy », avec pour le tout prise d'effet au 30/09/2025.

Les statuts ont été modifiés en conséquence

Pour avis : Le Notaire.

L2505953

M.A.G

SARL au capital de 2.010.000 €
Siège social : 12 allée des Villas
Fondet
21200 BEAUNE
421 706 516 RCS DIJON

Modifications statutaires

Le 24/11/2025, les associés ont décidé unanimement :

L'adjonction des activités suivantes à l'objet social : l'administration, la gestion et la cession de ses titres de participation ; la cession de tous immeubles bâtis ou non bâtis, nus et/ou meublés, détenus directement ou par le biais d'une société immobilière ;

qu'en cas de démembrement de la propriété des parts sociales, il est expressément convenu que les droits de vote de l'usufruitier seront exclusivement limités aux décisions concernant l'affectation des bénéfices ; le nu-propriétaire ayant le droit de vote pour toutes les autres décisions.

Les articles 2 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

L2506053



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CERISIERES AB

SCI au capital social de 10.000 Euros
Siège social : 11 rue de Montby
21200 BLIGNY LES BEAUNE
977490267 R.C.S. de Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 29 octobre 2025, les associés ont modifié, à compter du même jour, la dénomination de la société qui est désormais : AMA et ont nommé en qualité de co-gérants, à compter du même jour : Monsieur Alexandre FAUPIN, demeurant 169 Rue Edouard Caucau - 21200 BEAUNE et Monsieur Matthieu CARRARA, demeurant 151 Chemin de la Chaume - 21200 BEAUNE.

Mention sera portée au R.C.S. de Dijon.

L2506056

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

**DIGITAL
RESEARCH IN
ELECTRONICS,
ACOUSTICS AND
MUSIC**

Société par actions simplifiée
au capital de 247.730 Euros
Siège social : Zone industrielle
21140 SEMUR EN AUXOIS
R.C.S. Dijon 340 859 776

Aux termes des décisions de l'associé unique du 20 octobre 2025, il résulte que :

Monsieur Patrick BASTIEN, demeurant 13 rue Jean Ogée - 35000 RENNES a été nommé en qualité de président pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} novembre 2025 en remplacement de Monsieur Philippe LORENT, démissionnaire.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2506085

SARL PIZZ'ALEZIA

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 2 rue Bourrot
21150 GISSEY SOUS FLAVIGNY
794 632 711 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 26 NOVEMBRE 2025, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Conception, création, fabrication et transformation et vente d'objets artisanaux, décoratifs ou utilitaires, bijoux fantaisie, inspirés de l'histoire, de l'art ou de la culture gallo-romaine, dans tous matériaux (bronze, résine, bois, pierre, céramique etc.) ; impression 3D, gravures laser, moulages et sculptures, Vente en boutique et plateforme numérique, Marketplace et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

L2506102

**SOCIÉTÉ VENTE
DE SALAISONS ET
AUTRES**

EURL au capital de 7 622,45 €
Siège social :
27 A-B les Halles Centrales
21000 DIJON
RCS de DIJON n°400 042 503

En date du 26/11/2025, le gérant a décidé à compter du 01/12/2025 de nommer en qualité de gérant M. SORDET Justin, demeurant 15 impasse Beauvallon 21910 NOIRON SOUS GEVREY en remplacement de M. SORDET Jean-Louis, pour cause de démission.

Modification au RCS de DIJON.

Jean-Louis Sordet

L2506106



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

BART CONSULT

SARL au capital de 2.000 Euros
Siège social : 6 rue de la Source
21380 ASNIERES LES DIJON
R.C.S. Dijon 528 237 977

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 15 novembre 2025, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante, pour une durée non limitée, Madame Valérie JARLAUD demeurant 6 Rue de la Source - 21380 ASNIERES LES DIJON.

Pour avis.

L2506123

CONVOCATION

**Association
Interprofessionnelle de
Santé au Travail de la
Côte d'Or
AIST 21**

**Assemblée générale de
l'AIST 21 du 4 décembre
2025**

**Approbation de la grille
tarifaire 2026**

Pour participer à la réunion en distanciel ou en présentiel
Inscription sur le site aist21.com ou par mail l.guerin@aist21.com
L2505913

**ASSOCIATION DE
PREVOYANCE ET
D'ASSISTANCE
AUX SPORTIFS DE
HAUT NIVEAU**

« A.P.A.S.H »
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social :
8 avenue de la 1^{re} Armée Française
21000 DIJON

Avis de convocation

Les membres de l'A.P.A.S.H. (l'« Association ») sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le 12 décembre 2025 à 11h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, du rapport moral et d'activité et quitus aux membres du conseil d'administration et à son bureau.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025.
3. Budget et plan d'action de l'exercice 2025/2026.

Conformément à l'article 12.5 des statuts de l'Association, les membres ne pouvant pas y assister pourront se faire représenter par un autre membre de l'Association, étant précisé que toute procuration retournée sans indication de mandataire, le Président de l'Association, en cette qualité, émettra un vote favorable à l'adoption du projet de texte des résolutions présenté par la Conseil d'Administration de l'Association.

Sont tenus à la disposition des membres de l'Association, en son siège social : une formule de procuration, le rapport moral et d'activité du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2025, le projet de texte des résolutions, les comptes annuels dudit exercice.

Le Bureau

L2505968

POURSUITE D'ACTIVITE



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SOLO AGILIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 43 895 EUROS
SIEGE SOCIAL : 18 RUE SAINTE
CLAIRE DEVILLE, 21000 DIJON
RCS DIJON 811 910 918

Aux termes d'une délibération en date du 24/10/2025, la collectivité des associés n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application des articles L. 227-1 et L. 225-248 du Code de commerce.

L2505942

HM RENO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500 Euros
Siège social : 43 rue Roger Salengro
21300 CHENÔVE
R.C.S. Dijon 824 885 347

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance.

L2505947

**DISSOLUTION
DE SOCIETE**

**GFA DE LA
CHENARDE**

Groupement foncier agricole en liquidation
Au capital de 200.622,91Euros
Siège social : Chez François
ROCAULT, Orches
21340 BAUBIGNY
391 436 052 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

Monsieur Hugues REGNAULT demeurant à Orches 21340 BAUBIGNY a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé Chez François ROCAULT, Orches, 21340 BAUBIGNY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

L2505927

**SCCV FLEUREY 25
-26**

Société civile immobilière
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 45 avenue du Drapeau
21000 DIJON
R.C.S Dijon n°881 780 381

L'Assemblée Générale Extraordinaire des sociétaires du 20.11.2025 a décidé la dissolution anticipée de la SCCV FLEUREY 25-26, a nommé Liquidateur, la SCIC BFC Promotion Habitat, 45 Avenue du Drapeau à DIJON (21000), représentée à ce jour par Monsieur Thomas MICHAUD et lui donne tous pouvoirs pour accomplir les formalités de dissolution de ladite SCCV.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2505939



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCCV TAIME

Forme : SCCV société en liquidation
Capital social : 1.000 Euros
Siège social :
71 Avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
913 179 503 RCS de Dijon

Dissolution anticipée

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 novembre 2025.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance : AJRS SELARL, sise 13 Rue Montigny 21000 Dijon, RCS Dijon 510 227 432, AJRS SELARL a été nommée liquidateur et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

L2505941

Infrasim.ai

Société par actions simplifiée
au capital de 1.385.000 Euros
Siège social :
36 rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 850 135 799

Les associés en date du 19/11/2025 ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. François Castan, Président de la Société, demeurant 36 rue du Docteur Schmitt à Saint Apollinaire (21850) et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au R.C.S. de DIJON.

L2506009

NOUVELTY

NOUVELTY - Société à responsabilité limitée - au capital de 92 000 euros - Siège social : 58 Avenue Général De Gaulle 21130 AUXONNE - 400 327 219 RCS DIJON : le 31/10/2025 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur Hubert BOURDIAU (39 Grande Rue 21130 TILLENAY), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.

L2505924

**CLOTURE
DE LIQUIDATION**



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

BRUILLOT DAMIEN

SARL en cours de liquidation
Au capital de 50.000 Euros
Siège social :
4 Route de PARIS - RN 6
21530 LA ROCHE EN BRENIL
Siège de liquidation :
6 rue du Four - 21390 NOIDAN
R.C.S. Dijon 800 431 645

Aux termes du procès-verbal du 31/10/2025 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2505876

SCI FUNNY TRUST

SCI en liquidation au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 3, rue Musette
21000 DIJON
333 905 040 RCS Dijon

Aux termes de l'AGE du 17/11/2025, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur (Madame Rachèle MAZUY demeurant 12 bis, boulevard de Port-Royal 75005 PARIS), et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 15/08/2025. La société sera radiée du RCS de DIJON

L2505921

**SNC CHB BFC
LOTISSEMENTS**

Société en Nom Collectif
au capital de 10 000 Euros
RCS DIJON n°851 455 667
Siège social : 45, avenue du Drapeau
21000 DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 20.11.2025, a décidé de procéder à la liquidation puis à la clôture des opérations de liquidation de la SNC CHB BFC LOTISSEMENTS sous contrôle du Liquidateur, la SCIC BFC Promotion Habitat, dont le siège social est à DIJON (21000) 45, Avenue du Drapeau, représentée par son Directeur Général, Monsieur Thomas MICHAUD.

Pour avis : Le liquidateur

L2505938

**SCCV FLEUREY 25
-26**

Société civile immobilière
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 45 avenue du Drapeau
21000 DIJON
R.C.S Dijon n°881 780 381

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 20.11.2025, a décidé, à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution, de procéder à la liquidation puis à la clôture des opérations de liquidation de la SCCV « FLEUREY 25-26 », à la date du 30.09.2025, sous contrôle du Liquidateur, la SCIC BFC Promotion Habitat, dont le siège social est à DIJON (21000), 45 avenue du Drapeau, représentée par son Directeur Général, Monsieur Thomas MICHAUD.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2505940

**SCI RUE GAUDARD
PACHA**

L'AG du 29/02/24 de la SCI RUE GAUDARD PACHA au capital de 7622.45 €, siège : 2 rue du Béarn - 21110 GENLIS, 316 701 200 R.C.S. DIJON, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe tribunal de commerce DIJON.

Pour avis.

L2505956



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

PHYSAAR

SARL en liquidation
au capital de 7.622,45 Euros
Siège social : 1 rue de Verdonnet
21500 SAVOISY
R.C.S. Dijon B 791 438 070

**Avis de clôture de
liquidation**

Par décision du 30/06/2023, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur, Madame Anne -Laure ROUYER demeurant 1 rue de Verdonnet - 21500 SAVOISY, et l'a déchargé de son mandat, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur.

L2506089

MUIMA

SARLU en liquidation
Au capital de 20.000 Euros
Siège social : 16 rue Musette
21000 DIJON
Siège de liquidation :
35 Place St Michel - 21000 DIJON
899 707 319 R.C.S. Dijon

Clôture de liquidation

L'Associée Unique en date du 20/10/2025, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Emmanuel SIMONOT demeurant 35, Place St Michel - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

L2506108

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SITH

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social : Route de Saulieu
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
501 559 249 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

ASSP 17/11/2025 : l'associé unique, AGATHE, SARL au capital de 48.000 €, située au 10 Boulevard Winston Churchill - 21000 DIJON immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n°478 688 831, a décidé la dissolution sans liquidation de la SCI SITH à compter du 17/11/2025, entraînant la transmission universelle de son patrimoine, conformément aux termes de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la publication au Bulletin des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) auprès du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.

L2505959

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

EPOUX LAURENT

**Insertion - Changement
de régime matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître Eric PIESVAUX, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée «LEXCO - NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21200), 43B, avenue de la Sablière, avec Bureaux annexes à POUILLY EN AUXOIS (21320), 73 avenue Général de Gaulle et à LIERNAIS (21430), 11 rue de la Guette, CRPCEN 21091, le 24 novembre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Bernard Joseph LAURENT, Retraité, et Madame Brigitte Marie Louise Madeleine RONSOUX, Retraitée, demeurant ensemble à POUILLY EN AUXOIS (21320) 5 rue des Roses.

Monsieur est né à SEMUR EN AUXOIS (21140) le 16 janvier 1942, Madame est née à TOURLAVILLE (50110) le 18 août 1947.

Mariés à la mairie de MOULINS-ENGILBERT (58290) le 29 mars 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2506018

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SCP Philippe SCHANG et Séverine TARDY
Notaires associés
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Tel : 03-80-52-51-12
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

EPOUX HORN

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître SCHANG Philippe, notaire à CHENOVE (21300), le 26/11/2025.

M. HORN Clemens Rudolf et M^{me} CHAVAND Nathalie Claire Paule demeurant ensemble 22 rue des Murgers, 21300 CHENOVE, mariés le 25/07/1998 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître SCHANG Philippe, notaire à CHENOVE (21300) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

SCP SCHANG ET TARDY
NOTAIRES ASSOCIÉS
L2506103



SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

ÉPOUX LAURENT/ BREDILLET

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître PENY François, notaire à DIJON (21000), le 25/11/2025.

M. LAURENT Alain et M^{me} BREDILLET Céline demeurant ensemble 17 rue du Centre, 21130 ATHEE, mariés le 22/07/2017 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de séparation de biens.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître PENY François, notaire à DIJON (21000) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Le notaire
L2506113

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 06/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CHARLOT Rene décédé le 29/04/2025. Réf. 0218157382. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506020

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 24/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} TESTINO Sylvie décédée le 16/01/2024. Réf. 0218157110. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506021

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 06/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} CORTE Frédérique décédée le 22/05/2024. Réf. 0218157390. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506022

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 06/11/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CESARD Bernard décédé le 05/02/2025. Réf. 0218157384. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506023

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 24/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LAMOTTE Michel décédé le 06/02/2025. Réf. 0218157111. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506024

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 24/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DESVIGNES Lucienne décédée le 09/05/2014. Réf. 0218157112. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506025

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MARECHAL Paul décédé le 15/07/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218114055. L2506028

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 24/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CRETIN Serge décédé le 20/02/2025. Réf. 0218157115. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506029

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 24/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BRIANDET Martine décédée le 31/01/2025. Réf. 0218157114. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2506030

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} JACQUELINET Marie décédée le 31/03/2015 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218051692. L2506037

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GAULT Rene décédé le 28/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218132423. L2506040

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GRANDMAISON Daniel décédé le 01/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218133040. L2506047

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} TROGNON Adrienne décédée le 27/11/2019 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218058731. L2506048

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. JOLY René décédé le 19/04/2020 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218062883. L2506051

POUR PLUS DE RAPIDITE,

Optez pour le règlement par virement ou par carte bancaire

03.80.68.25.55.

AVIS DIVERS



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

M^{me}. CLAISSE Renée

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL En l'absence d'héritiers réservataires DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code Civil Article 1378-1 du Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28/11/2016

Par testaments olographes des 28 août 2003 et 10 septembre 2003, Madame Renée Blanche Suzanne DUMONT, veuve de Monsieur André CLAISSE, en son vivant demeurant à DIJON, 4 allée Robert Delavignette, décédée à DIJON le 9 octobre 2020, a institué un légataire universel. Un procès-verbal de dépôt dudit testament a été reçu par Maître JACQUESON le 29 septembre 2025

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Ornella JACQUESON, Notaire à DIJON, 23 rue Jacques Cellerier, réf CRPCEN : 21006, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.
L2505957



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

M^{me} Marie Claude MICHOT

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 août 2013 et codicilles en date du 20 octobre 2022 et du 30 janvier 2024

M^{me} Marie Claude Antoinette MICHOT, dmt à DIJON (21000) 4 rue Millotet, veuve de M. André HELIOT, décédée à DIJON (21000) le 15 juillet 2025.

A consenti un legs universel.

Ce testament et les codicilles ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Arnaud NICOLARDOT, Notaire Associé à DIJON (21000), le 24 octobre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire de DIJON le 31 octobre 2025.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me NICOLARDOT notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 21026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et des codicilles.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : Me NICOLARDOT.
L2506121

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE SAINT-BERNARD

Avis d'enquête publique

Enquête publique portant sur le projet de délibération pour l'identification et la localisation des éléments patrimonial, paysager ou écologique, au titre de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme

L'ouverture de l'enquête publique unique a été prescrite par arrêté municipal n°2025-015 novembre 2025.

A cet effet, M^{me} la présidente du tribunal administratif a désigné M^{me} Josette CHOUET-LEFRANC en qualité de commissaire enquêteur et M. Gilles GIACOMEL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Bernard du lundi 15 décembre 2025 à 8h30 au mercredi 14 janvier 2026 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- en mairie, sur support papier et sur un poste informatique, les lundis de 8h30 à 18h00 et les mercredis de 8h30 à 12h00 ;
- et sur le site internet de la commune, <http://www.saintbernard.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, M^{me} le commissaire enquêteur recevra en mairie (salle du conseil municipal) :

- lundi 15 décembre 2025 de 10h00 à 12h00
- mercredi 14 janvier 2026 de 10h00 à 12h00.

Les observations et propositions pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie ;
- transmises par courrier à M^{me} le commissaire enquêteur - Mairie de SAINT-BERNARD - 36 voie romaine - 21700 SAINT-BERNARD
- transmises par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse mairiesaint-bernard@wanadoo.fr

Cet avis est affiché en mairie et sur le panneau d'affichage de la commune. Il est également publié dans 2 journaux diffusés dans le département, et sur le site internet de la commune.

Le projet de délibération et les pièces qui l'accompagnent seront éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête. Il sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal, puis l'ensemble du dossier sera annexé à la carte communale, par arrêté municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire, Jean-Claude GAILLARD.
L2506117

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

CLAIRE'S FRANCE

10, Avenue Kleber - 75116 PARIS 16^e Arrondissement. RCS PARIS : 342 837 416. Etablissement secondaire à DIJON : 342 837 416 - 95 B 478. Activité : Commerce de détail d'horlogerie bijouterie.

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris en date du 14/11/2025 arrête le plan de cession au profit de : Société de droit suisse june ch gmbh, SARL à associé unique CARCAFRANCIA, Sous le n° P202502792. L2506063

LIQUIDATION JUDICIAIRE

CLAIRE'S FRANCE

10 avenue Kleber - 75116 PARIS 16^e ARRONDISSEMENT, R.C.S. PARIS : 342 837 416. Etablissement secondaire à DIJON : 342 837 416 - 95 B 478. Activité : Commerce de détail d'horlogerie bijouterie.

Le Tribunal des Activités Économiques de PARIS a prononcé en date du 14/11/2025 la liquidation judiciaire sous le numéro P202502792, désigne liquidateur SELAFA MJA, en la personne de Me Lucile Jouve, 41 rue de l'Echiquier - 75010 PARIS, SELAS ETUDE JP, en la personne de Me Jérôme Pierrel, 98 boulevard de Sébastopol - 75003 PARIS. Maintient la mission de l'administrateur Maintient M^{me} Christine Mariette juge commissaire, maintient SELARL EL BAZE-CHARPENTIER, en la personne de Me Jonathan El Baze, membre de Solve, 41 rue du Four - 75006 PARIS, SELARL THEVENOT PARTNERS, en la personne de Me Aurélia Perdereau, 42 rue de Lisbonne - 75008 PARIS, dans ses fonctions d'administrateur judiciaire. L2506065

Jugement du 18 novembre 2025

SARL ARTS DECO DIAMANTAIRE, 16 Avenue Charles de Gaulle, Résidence Saint-Jacques, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 907 873 392. Autres commerces de détail sur éventaïres et marchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2505993

SAS SERVICE PRO, 38 Boulevard de l'Université, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 949 966 790. Construction d'autres bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2505996

Jugement du 18 novembre 2025

DUMARTENOT (nom d'usage DUMARTENOT) GILLES, 20 RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS, 21200 BEAUNE, RCS Greffe de Dijon 342 841 780. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 14 Novembre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L2505973

SARL ROZIER, 7 Allée du Paquier de l'Etang, 21190 Corcelles-les-Arts, RCS Greffe de Dijon 850 384 306. Restauration traditionnelle. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2505974

SARL CARRE, 14 Rue du Giboux, 21690 Verrey-sous-Salmaise, RCS Greffe de Dijon 822 888 384. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. L2505975

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée PHARMACIE DU VIEUX BEAUNE, 32 Rue Carnot, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 841 839 095. Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé. Jugement arrétant le plan de redressement, durée du plan 10 ANS nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2505976

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 18 novembre 2025

SAS S.G.R., 1 Place Madeleine, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 818 804 288. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Novembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505990

SARL LUMIERE DE SOIE, 9 Rue Bussy-Rabutin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 831 255 724. Fabrication d'appareils d'éclairage électrique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505991

SAS ChaCrep'RI, 89 Avenue de la Gare, 21220 Gevrey-Chambertin, RCS Greffe de Dijon 980 460 307. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505992

SAS DBM AUTO 21, 10 Route de Seurre, 21600 Ouges, RCS Greffe de Dijon 900 052 960. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505994

SNC CHEVREY COTE SEINE, Route Nationale 71, 21400 Montliot-et -Courcelles, RCS Greffe de Dijon 517 579 165. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Octobre 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2505995

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 18 novembre 2025

Monsieur Kévin CAZOT (EI), 17B rue des Varennes, 21170 Laperrière -sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 512 233 479. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 18 Mai 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2505972

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 10 novembre 2025

SARL EURL MJ, 2 Grande Rue, 21121 Hauteville-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 532 142 643. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505977

SAS LCJA (CASAVINUM), 40 Avenue de la Brenne, 21540 Sombornon, RCS Greffe de Dijon 848 742 409. Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505978

SARL Z'EST EDITIONS, 13 Rue de Nuits Saint-Georges, 21700 Premeaux -Prissey, RCS Greffe de Dijon 877 579 474. Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505979

SARL EURL Sky'elec 21, 8 D Allée de Cluny, 21220 Gevrey-Chambertin, RCS Greffe de Dijon 907 482 541. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505980

SARL LA DOLCE, 55 Rue Condorcet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 912 867 884. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505981

Jugement du 18 novembre 2025

Association Loi 1901 ASSOCIATION ODYSEJOURS, 19 rue DE LA FONTAINE, 71600 Paray-le-Monial, RCS Greffe de Dijon 923 923 239. Autres enseignements. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505982

PIERRE Francky, 32 rue des Blanches Fleurs, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 809 027 709. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505983

SARL TOP.PISCINE, 19 Rue Saint-Antoine, 21330 Bissey-la-Pierre, RCS Greffe de Dijon 982 393 514. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505984

SARL MADE IN OUT, 73 Rue des Vieilles Vignes, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 829 515 154. Régie publicitaire de médias. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505985

SARL DB REGIE, 73 Rue des Vieilles Vignes, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 510 191 034. Régie publicitaire de médias. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505986

SAS WH TRANSPORTS, 2f Rue Georges Simenon, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 883 378 275. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505987

SARL IPER, 12 Rue du Châtaigner, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 911 825 461. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505988

SARL MARMOTS & MERVEILLES, 4 Rue Auguste Comte, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 917 600 017. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2505989

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

LIRO Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 21/11/25, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LIRO.
FORME : Société par actions simplifiée.
SIEGE SOCIAL : 9 rue du Rosaire - 89113 CHARBUY.
OBJET : Holding - gestion de titres de participation et de valeurs mobilières.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 480.000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : Gaëtan QUILLIN, né le 24 août 1992 à AUXERRE (Yonne), demeurant 9 rue du Rosaire - 89113 CHARBUY.
IMMATRICULATION : R.C.S. d'AUXERRE.
Pour avis : Le président. L2505958

SCI IMMOILIERE.L.M

Aux termes d'un acte authentique du 21/11/2025, reçu par Maître Nicolas DUVAL, notaire à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI IMMOBILIERE.L.M
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : ROSOY (89100), 1 impasse des Violettes
Capital : 50 000 Euros
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS
Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérance : Monsieur Laurent DELENCRE et Madame Martine DELENCRE, née PARENT demeurant ensemble à ROSOY (89100), 1 impasse des Violettes L2506075
Pour avis : Le gérant. L2506112

GALTHYS

Aux termes d'un acte ssp du 26/11/2025, il a été formé une S.A.S. au capital 137.115 €, dénommée GALTHYS présentant les caractéristiques suivantes :
Siège social : 20 rue de Londres - 89470 MONETEAU.
Objet : La Société a pour objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à MONETEAU (89470), 20 rue de Londres, sous l'enseigne : NETTO.
Ainsi que, à titre accessoire et sous réserve de l'exploitation à titre principal du fonds désigné ci-dessus, la distribution de produits pétroliers, l'exploitation de tout établissement accessoire et complémentaire sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES, la participation dans toute société exploitant un fonds de commerce sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au R.C.S.
Président : M. Thierry TISCHENBACH demeurant 7 allée des Longs Pres - 91180 SAINT GERMAIN LES ARPAJON.
Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé, et en cas de démembrement des titres, l'usufruitier comme le nu-propriétaire, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Transmission des actions : Tous apports, cessions, donations, et, d'une façon générale, mutations de la propriété ou de la jouissance d'actions en tout ou en partie, même en ce qui concerne les droits démembrés, même entre associés, est soumis à l'agrément préalable de l'Assemblée générale extraordinaire des associés, à l'exception des mutations d'actions de la société par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cessions ou donations d'actions à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant, si elles n'ont pas pour effet de ramener la participation directe ou indirecte du Président au-dessous de 50 % du capital ou des droits de vote de la société.
La société sera immatriculée au R.C.S. de AUXERRE.
Pour avis : Le gérant. L2506114

MODIFICATION DE STATUTS

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

APAGELEC

Le 17.11.2025 l'associé unique de la société APAGELEC, SARL au capital de 7.500 €, siège social à MONETEAU (89470), 6 rue de Madrid, 495 083 289 R.C.S. AUXERRE, a décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : MONETEAU (89470), 6 rue de Madrid. NOUVELLES MENTIONS : Siège social : MONETEAU (89470), 6 rue de Rome.
Pour avis : Le gérant. L2506002

Rémanence 3D
Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 35 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT FLORENTIN
R.C.S. Versailles 984 545 467

Aux termes d'un procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 15 Août 2025, il résulte que le siège social a été transféré du 13 Boulevard de BRUXELLES - 78680 EPONE au 35 Avenue du Général LECLERC - 89600 SAINT FLORENTIN à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Le Président L2506071

SCEA CHRISTIAN RACE ET FILS
Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 346.570,00 Euros
Siège social : 79 grande rue
89800 CHEMILLY SUR SEREIN
423 882 448 RCS Auxerre

Par AGE du 30/09/2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Michèle POTTIER épouse RACE de ses fonctions de cogérante à compter du même jour.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis : La gérance. L2506080

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

MENUISERIE DE PUISAYE
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 13 rue du Cedec
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
R.C.S. Sens 840 610 430

Par PV d'AG en date du 28/11/25, il a été pris acte de la démission de M. Philippe GALOO en qualité de cogérant à compter du 28/11/25, et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Il a également été décidé de modifier l'objet social comme suit : Fabrication, installation et vente à destination d'une clientèle générale professionnelle et non professionnelle de : escaliers, Garde-corps, balustrades, passerelles et habillages d'escaliers, mobiliers, menuiseries intérieures et extérieures bois /aluminium / PVC, volets bois / aluminium / PVC, agencements intérieurs, parquet, terrasse, charpente, isolation, cloisons sèches, vente de bois, panneaux au détail.
Mention sera faite au R.C.S. de SENS.
Pour avis : La gérance. L2506114

POURSUITE D'ACTIVITE

AGENCE OPTIMUS
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 Euros
Siège social : 37 Grande Rue
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
483 613 980 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
L2505615

DISSOLUTION DE SOCIETE

ECR

ECR - Société à responsabilité limitée - au capital de 7 500 euros - Siège social : Château de Guillebaudon 89250 GURGY - 447 738 543 RCS AUXERRE : le 15/09/2025 dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur Paulus BIJLEVELD (Provincialeweg 69 Schalwijk 39987k SCHALKWIJK (PAYS-BAS)), liquidateur, & siège de la liquidation à CAPEC BF 16 Boulevard Lyautey 89000 AUXERRE.
L2505090

PST SERVICES
S.A.S. au capital de 1.000,00 Euros
Siège social: 30, rue des Guinandes 89700 TONNERRE
RCS : AUXERRE 953 289 873

Par décision du 07/11/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Stéphane PACOT demeurant 8, route de Salins - Les Anthocyanes - 39110 CHAUX CHAMPAGNY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Mention sera faite au RCS : AUXERRE Pour avis, L2505613

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

SCI C2E
Société civile immobilière en liquidation au capital de 3.800 Euros
Siège social : 15 rue des Vignes Verموiron 89200 VAULT-DE-LUGNY
442 103 198 RCS AUXERRE

Par décision du 21/11/25, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21/11/25 et sa mise en liquidation, et a nommé comme Liquidateur M^{me} Catherine FIEVEE demeurant 12 rue des Vignes Verموiron 89200 VAULT-DE-LUGNY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 15 rue des Vignes Verموiron 89200 VAULT-DE-LUGNY adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.
Mention sera faite au RCS AUXERRE.
Pour avis : Le gérant. L2505954

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

SCP BOIVIN
- LE CHEVOIR
-AVOCATS
ASSOCIES

Société civile professionnelle
au capital de 4.832,62 euros
Siège social :
4 bis rue du Tambour d'Argent
89100 SENS
428 648 455 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 19 novembre 2025, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Elle a nommé Madame Laure LE CHEVOIR, demeurant 35 route de Montargis, 45260 CHAILLY EN GATINAIS, en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts, pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser tous les éléments d'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4 bis rue du Tambour d'Argent 89100 SENS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis Le liquidateur

L2506019

CLOTURE

DE LIQUIDATION



SCI LM IMMO

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social :
12 LES GARDES - 89240 POURRAIN
Siège de liquidation :
12 LES GARDES - 89240 POURRAIN
905 258 638 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale réunie le 11 juin 2025 au 12 LES GARDES 89240 POURRAIN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent SALAMOLARD, demeurant 12 Les Gardes 89240 POURRAIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2505907

TOUTES
LES SEMAINES
LE JOURNAL
DU PALAIS
POUR 120€



SYSTHEMIS CONSEIL
AVOCATS

9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

MF RANDO

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 23 Allée de Noailles
89113 FLEURY-LA-VALLEE
Siège de liquidation : 23 Allée de
Noailles
89113 FLEURY-LA-VALLEE
943 133 090 R.C.S. Sens

Avis de clôture de
liquidation

Par décision du 21/11/25 l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Florian REBOUILLAT demeurant 23 allée de Noailles - 89113 FLEURY-LA-VALLEE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au RCS.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2505964

AVIS DIVERS

M. RICHARD
Christian

Suivant testament olographe du 15/03/2010, M. RICHARD Christian, né à ARGENTEUIL SUR ARMANÇON, le 18/02/1949, demeurant à ANCY LE FRANC 89160, EHPAD Les Fontenottes, 19 bis rue du Collège, décédé à TONNERRE (89700), le 15/06/2025, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MOUYSSSET, Eric 6 Grande Rue - 89160 ANCY LE FRANC, le 06/08/2025, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 30/10/2025. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître MOUYSSSET Eric. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2506068

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 21/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CITRAS David décédé le 26/01/2023. Réf. 0218157127. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2506026

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 21/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. EVRARD Regis décédé le 24/06/2024. Réf. 0218157135. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2506027

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 21/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. AMIDIEU Philippe décédé le 01/04/2024. Réf. 0218157129. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2506031

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 01/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BOISSY Christiane décédée le 30/01/2025. Réf. 0218157130. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2506032

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 21/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LABOREY Pierre décédé le 09/05/2024. Réf. 0218157136. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2506033

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 21/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} JAILLON Jeannine décédée le 02/12/2024. Réf. 0218157132. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2506034

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 21/10/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. AUDIER Alain décédé le 06/05/2024. Réf. 0218157137. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2506035

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} COROUGE Germaine décédée le 29/06/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218110451.

L2506036

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BERJEONNAT Solange décédée le 19/10/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218127224.

L2506038

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} SOUILLEAUX Mireille décédée le 05/12/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135320.

L2506039

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} SOURDILLAT Marguerite décédée le 23/11/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135327.

L2506041

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} SOUBIELLE Ginette décédée le 11/11/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135806.

L2506042

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. PROTAT Michel décédé le 03/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135088.

L2506043

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GRODZKI Thierry décédé le 21/01/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218135467.

L2506044

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} PERCHERON Claude décédée le 06/03/2020 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218091601.

L2506045

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MARTEAU Simonne décédée le 15/12/2024 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218149285.

L2506046

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GALLET Alain décédé le 30/10/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218154137.

L2506049

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} LIMBO Antoinette décédée le 07/01/2025 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218151537.

L2506050

ANNONCES
LEGALES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp
@legalnet.org

RELATIONS
CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp
@legalnet.org

COMPTABILITÉ

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

ANNONCES LEGALES

PENSEZ A PAYER PAR VIREMENT

OU PAR CARTE BANCAIRE

A DISTANCE EN TOUTE SECURITE

03.80.68.25.55.

COLLECTIVITES
TERRITORIALES

ENTREPRISES
SOCIALES POUR
L'HABITAT

ETABLISSEMENTS
PUBLICS

le Journal du Palais

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp
@legalnet.org

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,



OPTEZ

POUR

LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE



03.80.68.25.55.

La fin d'une époque. L'usine de Dieppe a lancé l'assemblage des 1.750 ultimes berlinettes thermiques. Place à la fin du premier semestre 2026 à une nouvelle A110 exclusivement électrique.

Alpine A110 : bientôt la fin

L'avenir d'Alpine s'écrit en mode 100% électrique. Un choix radical déjà incarné par les A290, une R5-E Tech à la sauce dieppoise, et l'A390, un crossover cinq portes supposé élargir l'audience de la marque. La géniale berlinette A110, le modèle du renouveau d'Alpine, quittera définitivement la scène automobile l'été prochain. A la fin programmée de sa carrière, environ 30.000 A110 auront été produites depuis 2017. Peu et beaucoup à la fois. Trop peu sans doute pour les objectifs commerciaux visés. Beaucoup pour Alpine dont les ventes ont toujours été confidentielles depuis la création de la marque.

Avant de céder la place à une inédite A110 exclusivement électrique qui tentera de perpétuer la lignée, le constructeur tire une dernière salve d'adieu. Au total 1.750 voitures autour d'un trio à la personnalité affirmée, comme on peut le constater en photo. À commencer par une version spécifique de l'A110 de base (tout est relatif) : 252ch, des jantes de 18 pouces noir diamanté, des disques et étriers Brembo et des baquets Sabelt, habillés de cuir microfibre (66.900 €).

L'A110 GTS se présente comme la synthèse entre sportivité et usage quotidien avec son 2l poussé à 300ch, son châssis sport affûté et ses sièges revêtus de cuir gris en harmonie avec la couleur extérieure. On peut y ajouter le kit aérodynamique développé pour la version R. Le tout pour 79.900 €

Last but not least, l'A110R. Hors de prix (122.900 €), elle se distingue non pas par sa mécanique – le même 300ch que la GTS – mais par le travail effectué sur son châssis pour accentuer encore davantage son caractère. Nombreux éléments en carbone, du capot aux jantes en passant par le pavillon pour gagner du poids, suspensions recalibrées : on est dans la haute couture !

Acheter une des ultimes A110 thermiques, c'est se faire un plaisir tout en réalisant un placement. D'ores et déjà, les modèles d'occasion s'arrachent à des tarifs proches du neuf. Une tendance appelée à se pérenniser dans le temps.

Dominique Marée



Essai. Cette édition spéciale de la compacte 100% électrique hautes performances de Volkswagen fait un clin d'œil à la légendaire Golf Fire and Ice des années 90.

VW ID.3 GTX : le feu et la glace

Gros moteur, grosse batterie et carrosserie couleur ultraviolet métallisé. Si vous voulez accélérer fort, aller loin et surtout ne pas passer inaperçu, la série spéciale Fire+Ice de l'ID.3 GTX Performance est faite pour vous. Elle a été développée en collaboration avec la marque de vêtements de sport haut de gamme Bogner et rend hommage à une fameuse série limitée des années 90, basée sur la deuxième génération Golf.

La compacte 100% électrique Volkswagen se distingue d'abord par sa couleur violet métallisé exclusive, soulignée d'un liseré rouge soulignant la ligne du pavillon, et ses jantes en alliage de 20 pouces spécifiques, elles aussi rehaussées de violet et de rouge. L'ensemble est spectaculaire mais pas dénué d'une certaine distinction sophistiquée. A bord, les habillages matelassés des sièges, partiellement bicolores orange (le feu) et bleu (la glace), signés Bogner, en sont en harmonie avec les surpiques courant sur la planche de bord et les contre-portes. Rien de tape-à-l'œil grâce au savoir-faire de Bogner avec une répartition judicieuse des touches de couleur.



Elaborée sur la version GTX Performance, cette ID.3 sortant du rang dispose d'un bloc électrique délivrant 240 KW, soit l'équivalent de 326ch, pour des performances de premier ordre : couple de 545 Nm assurant un 0 à 100km/h en 5,7 secondes. La vitesse maxi a été limitée à 200km/h pour privi-

légier l'autonomie. Equipée d'une puissante batterie lithium-ion de 79kWh, elle peut parcourir jusqu'à 588km sans passer par la borne de recharge. On peut récupérer 80% d'autonomie en seulement 26 minutes sur une borne rapide jusqu'à 185kW.

Super équipée avec le pack

d'aides à la conduite IQ.Drive, cette série spéciale dispose notamment de caméras 360°, d'un Park Assist avec fonction mémoire ou encore de l'assistant de conduite autonome Travel Assist. A partir de 48.290€, bonus déduit.

D.M.

Vincent Yédé. Du Dahomey (actuel Bénin) qu'il quitte à 10 ans aux terres moutardières de Bourgogne, il aura eu besoin d'un demi-siècle pour se reconstruire des racines. C'est ce parcours marqué par la résilience qu'il raconte dans son premier livre, « L'amour tarde », hommage à sa compagne et à la moutarde dont il est aujourd'hui l'un des ambassadeurs.

Graine de résilient



En 1971, après une année dans un pensionnat du Dahomey où il est maltraité, son oncle ramène Vincent Yédé en France, dans le quartier des Buttes Chaumont puis à Évrý : « Là, ça a été le pire. J'ai souffert de maltraitance de la part de mon oncle jusqu'à mes 18 ans. Ça a été très compliqué de vivre dans un pays qui n'est pas le sien tout en souffrant ». Malgré cela, Vincent entame des études : BTS comptabilité et gestion d'entreprises et droit commercial. Il entre au premier magasin Carrefour de l'Essonne, à Saint-Germain des Bois, où il occupe successivement des postes de gestionnaire puis de cadre, pour n'en sortir que pour prendre sa retraite : « J'étais loin de mes parents. Je n'ai connu que la maltraitance. J'avais la force intérieure suffisante pour me débarrasser de tout ce passé et avancer dans la vie. Mon état d'esprit m'a permis de m'en sortir. »

Mais aussi de résister face au racisme auquel il a pu être confronté : « Je n'ai pas souffert du racisme. J'ai toujours tenté de comprendre, de me dire qu'ils ne connaissaient pas l'Afrique ». Cette tolérance, cette empathie, l'ont poussé vers un sport collectif, le handball, qu'il a pratiqué avec sa première épouse (Cathy décédée en 2011), jusqu'à diriger le club de Dijon, puis à occuper le poste de secrétaire général à la Ligue de Bourgogne, ou d'être aujourd'hui juré à la CCI, à s'occuper des Bachelor pour leur soutenance et organiser des échanges sur le racisme, le harcèlement, la santé mentale : « Il faut de la diversité. Sans la diversité, on ne peut pas se connaître. Et la connaissance de soi passe par la diversité. J'ai besoin de cela pour m'enrichir et j'ai besoin de transmettre ».

LA GRAINE DE LA RÉCONCILIATION

Son passé douloureux, il aura fallu à Vincent près de 50 ans pour l'exorciser. Une réconciliation passée aussi par sa rencontre avec Chantal, sa compagne actuelle et concrétisée par un premier livre *L'amour tarde*, sorti le 1er décembre. Un calembour pour illustrer un autre engagement, plus jovial et convivial que les idées reçues. Car de ces dernières, il n'en n'aura conservé qu'une, notée par Gustave Flaubert dans son Dictionnaire des idées reçues (1813) : « Moutarde : Il n'y a de bonne moutarde qu'à Dijon. Ruine l'estomac ». « J'ai toujours été passionné par la gastronomie, relate Vincent. Et lorsque j'ai été muté à Dijon, j'ai découvert



« Je n'ai connu que la maltraitance. J'avais la force intérieure suffisante pour me débarrasser de tout ce passé et avancer dans la vie. Mon état d'esprit m'a permis de m'en sortir ». Crédit : JDP.

les produits locaux et évidemment la moutarde dans le cadre de mon travail qui consistait à passer des contrats locaux ». Pris de passion pour le condiment dijonnais, Vincent Yédé va rencontrer les grands acteurs de la filière : Fallot, Reine de Dijon... mais aussi Dominique Loiseau, Catherine Troubat (Abbaye de Flavigny) ou Catherine Mulot-Petitejean. Il va participer à la création de l'association Vive la Bourgogne Franche-Comté dont Marc Desarménien (Fallot) est aujourd'hui

« Je suis franco-bourguignon, mais petit à petit j'accepte d'être franco-béninois »

le président. Un engagement pour la petite graine qui le conduit à entrer dans la Confrérie de la moutarde de Dijon, à participer à son premier Chapitre puis, enfin à être nommé Ambassadeur lors du congrès œnogastronomique des confréries en 2022 par son grand maître, Christian Poyer, puis, en 2023, d'être intronisé Maître-moutar-

dier de la confrérie issue de la Fratrie des moutardiers-vinaigriers, créée en 1603 : « C'est un grand honneur et encore une affaire de transmission. Être maître-moutardier, c'est valoriser la moutarde de Dijon, la fabriquer, apprendre aux autres à la fabriquer. Faire le lien avec tous les producteurs locaux. Pendant longtemps, la moutarde n'a pas été protégée. Depuis 2010, elle a son IGP. Ça a permis de passer de 6.000 à 15.000 hectares de production en Côte-d'Or et d'obtenir des sub-

ventions qui, jusque-là, ne soutenaient que les filières canadiennes. » Aujourd'hui Vincent Yédé et Christian Poyer veulent enraceriner la graine avec l'ouverture d'un Musée de la Moutarde : « On est la recherche d'une commune qui puisse accueillir un musée. Nous avons un tas de documents et d'objets qui sont en lien avec l'histoire de la moutarde ».

UNE HISTOIRE DE FILIATION

Dans *L'amour tarde*, c'est tout ce parcours que Vincent Yédé raconte :

« Ma compagne a été très importante pour affronter ce passé et nous avons la même passion pour la gastronomie. Elle est l'arrière petite-fille des fon-

1961
Naissance le 27 mai au Dahomey.

1985-1987
« Mon premier emploi en tant que gestionnaire et mon premier enfant ».

2008-2011
Membre à la Fédération Française de handball.

2022-2023
Organisateur logistique du congrès européen des confréries œnogastronomiques à Dijon et intronisation en tant que « Maître Moutardier » au sein de la Confrérie de la moutarde de Dijon.

2022-2025
Membre habitant puis membre acteurs-socio-économique au sein du Conseil de développement de la Métropole de Dijon.

dateurs de L'escargotière à Chenôve (ouvert en 1908 par les frères Thabard) et c'est elle qui m'a poussé à partager ces passions. C'est aussi une façon de lui rendre hommage ». Un hommage qui se poursuit avec un second livre à paraître au printemps 2026 consacré à l'escargot, l'histoire de L'escargotière et à la généalogie de la famille Thabard.

Chantal, c'est aussi celle qui lui a permis de se réconcilier avec ses origines : retourné au Bénin voir ses parents en 2004 puis en 2012, c'est en 2018 avec Chantal que Vincent Yédé rencontre le roi d'Abomey, l'un de ses cousins : « Grâce à Chantal, grâce au Roi, je me réconcilie avec mes origines même si je ne me sens pas chez moi là-bas. Je n'ai pas de souvenirs de copains. Mais je suis attaché à mon petit frère qui y est resté et je vais de plus en plus vers lui pour dire "Oui je suis béninois" et valoriser ma culture natale. Mais c'est ici que je suis enraciné, même si je suis né dahoméen. Je suis franco-bourguignon mais petit à petit j'accepte d'être franco-béninois ».

Antoine Gavory



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

